

2017

**FOURNISSEUR DE LA DISTRIBUTION
EN DÉCORATION D'INTÉRIEUR**



Rapport Annuel 2017

LE SOMMAIRE

Attestation du responsable	p. 4
Rapport de gestion	de p. 5 à 30
• Rapport de gestion du conseil d'administration	p. 5
• Rapport de l'organisme tiers indépendant	p. 29
Rapport sur la gouvernance	de p. 31 à 40
• Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration	p. 31
Comptes consolidés	de p. 41 à 65
• Bilan consolidé	p. 42
• Compte de résultat consolidé et état du résultat global	p. 43
• Tableau de flux de trésorerie consolidé	p. 44
• Variation des capitaux propres consolidés	p. 45
• Annexe aux comptes consolidés	p. 45
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 63
Comptes sociaux	de p. 67 à 82
• Bilan	p. 68
• Compte de résultat	p. 69
• Annexe	p. 69
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 80



Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 27 avril 2018
Thierry Lièvre,
Président - Directeur Général

RAPPORT DE GESTION 2017

Rapport de gestion du conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre conseil d'administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Nous vous demanderons enfin de constater la démission de Monsieur Olivier Brisac de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Le Groupe U10

Situation en 2017

Au cours de l'exercice 2017, U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 180,3 m€ en repli de -9,2 % par rapport à l'exercice 2016 (198,6 m€).

En Asie, U10 a continué à s'écartier des contrats sans valeur ajoutée au profit du développement de U10 Limited, exportateur du modèle « French Touch Decoration Made in Asia ». Les ventes de la filiale U10 Limited ont été multipliées par 2 sur cet exercice. Elles représentent désormais près de 12 % des ventes du pôle.

En Europe, la tendance est au retournement positif. Malgré la défaillance de deux grands comptes au 1^{er} semestre, le développement perpétuel du modèle absorbe d'ores et déjà ce manque de chiffre d'affaires et présente un 2nd semestre à l'équilibre.

Le résultat opérationnel courant a été impacté par la perte de ces 2 grands comptes clients et s'élève à 6 487 k€ en 2017 contre 11 712 k€ en 2016. Le résultat net consolidé s'élève à 3 233 k€ contre 7 153 k€ en 2016, le rapport Résultat net/Chiffre d'affaires s'élevant à 1,8 % contre 3,6 % en 2016.

L'endettement financier net est en hausse de +17 660 k€ et passe de 29 405 k€ à 47 065 k€, soit un rapport Endettement financier net / Capitaux propres à 50,3 % contre 27,3 % en 2016. Les flux de trésorerie générés par l'activité (capacité d'autofinancement et besoin en fonds de roulement) s'élèvent à -5 696 k€. U10 a versé en 2017 un dividende de 0,32 € par action après annulation des actions propres rachetées en mai 2017.

Principaux événements de l'exercice

La société a acquis un bloc de 1 378 987 de ses propres actions, qui ont été annulées par décision du conseil d'administration du 15 juin 2017, conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2017. Le capital social est désormais composé de 17 260 745 actions d'une valeur nominale de 1 €.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le Groupe est constitué de 20 sociétés (cf. § 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Les sociétés UTEX et DUTEXDOR ont été fusionnées le 19 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. La société OPERATING ASIA a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine universelle à B10 à compter du 6 janvier 2017.

■ Activité 2017

Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	180 324	198 613
Produits des activités ordinaires	179 702	197 970
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions	8 380	13 443
Résultat opérationnel courant	6 487	11 712
Résultat opérationnel	5 921	11 033
Résultat net	3 233	7 153

Le chiffre d'affaires s'élève à 180 324 k€ en 2017, en repli par rapport à l'exercice précédent (-9,2 %).

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Le résultat opérationnel courant a été impacté par la perte de deux grands comptes clients et s'élève à 6 487 k€ en 2017 contre 11 712 k€ en 2016. La marge brute (marge/chiffre d'affaires après déduction des escomptes accordés) est stable. Les charges opérationnelles sont en légère baisse. Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent une charge nette de -1 893 k€ contre -1 732 k€ lors de l'exercice précédent. Le résultat opérationnel s'établit à 5 921 k€ contre 11 033 k€ en 2016.

Le résultat net s'élève à 3 233 k€ contre 7 153 k€ en 2016.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +11 226 k€ et s'élève à 72 811 k€, soit 40,4 % du chiffre d'affaires.

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire du pôle Europe, le Groupe exerce un

Rapport de gestion du conseil d'administration

métier de concepteur et importateur de gammes, associé à une forte dimension de services, notamment en matière de logistique. Cette activité s'adresse, via les filiales situées en France, aux distributeurs français et européens.

Par l'intermédiaire du pôle Asie, le Groupe propose aux importateurs et à la distribution internationale :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- de commercialiser auprès d'eux les gammes modes conçues par le Groupe U10,
- et une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes IFRS sur les deux années 2016 et 2017. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- produits des activités ordinaires : il s'agit des ventes nettes des escomptes accordés réalisées avec les clients tiers et clients inter pôles,
- résultat opérationnel courant, résultat opérationnel et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

Pôle Europe

€	2017	2016
Chiffre d'affaires	139 740	147 304
Produits des activités ordinaires	139 118	146 662
Résultat opérationnel courant	8 787	13 141
Résultat opérationnel	8 070	12 486
Résultat net	5 028	8 539

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -5,1 % par rapport à 2016 et s'établit à 139 740 k€. Il est réalisé à 99,20 % auprès de clients externes au Groupe.

Le résultat opérationnel s'élève à 8 070 k€ contre 12 486 k€ en 2016. La marge opérationnelle représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 8,5 % en 2016. Le résultat net s'établit à 5 028 k€ contre 8 539 k€ en 2016.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +6 370 k€. Les investissements s'élèvent à 968 k€ dont 626 k€ d'immobilisations corporelles, 323 k€ d'immobilisations incorporelles et 20 k€ d'immobilisations financières.

Pôle Asie

€	2017	2016
Chiffre d'affaires	68 115	77 766
Produits des activités ordinaires	68 115	77 766
Résultat opérationnel courant	811	549
Résultat opérationnel	811	549
Résultat net	617	366

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

- L'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2006.
- U10 LIMITED (ex. U10 HONG KONG Limited) réunit les articles de la marque HOMEA et les collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 68 115 k€ contre 77 766 k€ en 2016. Les ventes à destination des clients tiers représentent 60 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 40 %. Le résultat opérationnel s'élève à 811 k€ contre 549 k€ en 2016. La marge opérationnelle s'élève à 1,2 % du chiffre d'affaires contre 0,7 % en 2016. Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +2 663 k€. Les investissements s'élèvent à 19 k€ (immobilisations corporelles).

Services Centraux

€	2017	2016
Chiffre d'affaires	5 335	4 737
Produits des activités ordinaires	5 335	4 737
Résultat opérationnel courant	-3 111	-1 978
Résultat opérationnel	-2 960	-2 001
Résultat net	-2 411	-1 752

Les services centraux sont constitués des sociétés U10 et LOG10. U10 assure le rôle de holding et abrite les services administratifs et financiers. LOG10 est la filiale destinée à la coordination/standardisation des fonctions logistiques du Groupe. Le chiffre d'affaires est presque intégralement réalisé auprès des sociétés opérationnelles du Groupe et correspond à la facturation des fonctions support.

Le résultat net correspond à la contribution de ce pôle au résultat net du groupe U10. Il est donc présenté hors dividendes versés à U10 par ses filiales (7 742 k€ contre 8 979 k€ en 2016).

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +2 193 k€. Les investissements s'élèvent à 358 k€ dont 110 k€ d'immobilisations incorporelles, 244 k€ d'immobilisations corporelles et 4 k€ d'immobilisations financières.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Bilan 2017

Le total du bilan passe de 207 312 k€ à 192 102 k€. Les actifs non courants (71 737 k€) sont principalement constitués des écarts d'acquisition consécutifs aux opérations de croissance externe (47 468 k€ au 31 décembre 2017).

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de +11 226 k€ et s'élève à 72 811 k€, soit 40,4 % du chiffre d'affaires.

	2017	2016
Actifs non courants	71 737	75 525
Actifs courants	120 365	131 787
Total	192 102	207 312
Capitaux propres	93 620	107 825
Passifs non courants	28 132	33 548
Passifs courants	70 350	65 939
Total	192 102	207 312

Détail de l'endettement financier

Endettement financier net en k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	20 734	1 150	-2 727		19 157
Crédit- bail	13 446		-1 748		11 698
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	34 180	1 150	-4 475		30 855
Autres dettes		7 151			7 151
Intérêts courus sur emprunts	1	5	-1		5
Banques, lignes court terme	28 126		-1 934	-1 032	25 160
Autres dettes financières	28 127	7 156	-1 935	-1 032	32 315
Total des dettes financières	62 307	8 306	-6 410	-1 032	63 170
Disponibilités	-32 902		16 312	485	-16 105
Endettement financier net	29 405	8 306	9 902	-547	47 065

Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

Perspectives d'avenir

Dans le retail, les rayons Décoration sont en forte expansion. Le modèle U10 Limited à l'export facture de plus en plus. Le e-commerce, dont U10 est fournisseur des pure players en Décoration, devient le 3^{ème} pilier du développement du pôle. Sur l'activité Dutexdor, les ventes développées par la licence Airness devraient permettre de retrouver de la croissance. Fort de ces éléments, U10 confirme entrer dans un nouveau cycle de croissance.

Les capitaux propres représentent 49 % du bilan.

L'endettement financier net s'élève à 47 065 k€ (29 405 k€ au 31 décembre 2016) et représente 50,3 % des fonds propres (27,3 % à fin 2016).

Informations sur les risques

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklers », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une quinzaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. L'activité Maison conjugue des articles de gammes permanentes où le risque est peu marqué et des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Pour la partie textile d'ameublement, les cycles de renouvellement sont beaucoup plus longs que d'autres secteurs, tels que le textile d'habillement par exemple. DUTEXDOR combine des articles ayant une durée de vie longue (les basiques) et d'autres beaucoup plus sensibles à l'effet de mode. Dans les filiales où les cycles de vie des produits sont plus courts (gamme événementiel du pôle Maison par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif,

notamment par la mise en place de déstockages réguliers tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales (L3C, B10, CODICO et DUTEXDOR). Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.).
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacement sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasiment en temps réel avec le stock physique.

• Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des tiers. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

Risque de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité en déplacement dans le pays fabriquant et par les

Rapport de gestion du conseil d'administration

équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport. Un contrat d'assurance « marchandises transportées » a été souscrit.

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

Risque matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers - risques de change ci-après.

Risque pays

Les ventes à l'international représentent 16 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 63 jours en 2017 contre 54 jours en 2016.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 12,6 % du chiffre d'affaires consolidé. Eu égard aux relations historiques et à la part des produits U10 dans ses linéaires, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe. Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est atomisée. Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison, après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lièvre) : une police a été souscrite à hauteur de 8 m€,
- assurance-crédit sur la clientèle,
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2017 s'est élevé à 881 k€.

Risque de contrepartie

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée A+ par Standard & Poors, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en mars 2016), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en décembre 2017).

Risque de litiges

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie est probable. Aucun litige en cours ou clos au cours de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽²⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	9 871	6 771	3 100	26 982	-23 882

(1) Crédances clients (y compris les créances de SMERWICK et U10 LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et U10 LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	2 899	0	2 899	0	2 899

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques financiers

Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2017 représente 22,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 63 % des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international. La mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises selon les besoins des filiales. Au 31 décembre 2017, les contrats en cours s'élèvent à 27 m\$.
- les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité des achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Rapport de gestion du conseil d'administration

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change - USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 1 %	5 k€	164 k€
Baisse de 1 %	-5 k€	-164 k€

Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 47 065 k€ contre 29 405 k€ au 31 décembre 2016.

Les emprunts sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (20 631 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève 10 224 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

Endettement financier net en k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	19 157	3 637	14 770	750	19 157	-
Crédit- bail	11 698	1 809	5 121	4 767	1 474	10 224
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	30 855	5 446	19 891	5 517	20 631	10 224
Autres dettes	7 151	7 151	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	5	5	-	-	-	-
Banques, lignes court terme	25 160	25 160	-	-	-	-
Autres dettes financières	32 315	32 315	-	-	-	-
Total des dettes financières	63 170	37 762	19 891	5 517		
Disponibilités	-16 105	-16 105	-	-	-	-
Disponibilités	-16 105	-16 105	-	-	-	-
Endettement financier net	47 065	21 656	19 891	5 517		

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 42 % de l'endettement financier net.

Deux emprunts pour un montant total de 1 150 k€ ont été souscrits en 2017 à taux fixe en vue de financer le besoin en fonds de roulement et des travaux d'aménagement et matériels. Ils sont amortissables par échéances constantes.

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2017 en k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Indéterminée	Échéance		
				A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	22 899	19 157		3 637	14 770	750
Découverts bancaires autorisés	47 886	24 594 [1]	21 150	26 736		
Contrat d'affacturage des créances clients	Illimité	10 535	100 %			
Contrat d'escompte en compte	500	16	100 %			

(1) Montant avant retraitement des créances cédées. Le montant après retraitement s'élève à 25 160 k€.

Deux emprunts souscrits par L3C à échéance 2018 et 2021 contiennent des covenants respectés au 31/12/2017. Le solde de ces emprunts s'élève respectivement à 71 k€ et 373 k€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes consolidés n'est à signaler.

Rapport de gestion du conseil d'administration

U10

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de la Société

U10 assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2017	2016
Actif immobilisé	97 988	98 101
Créances et comptes de régularisation	4 946	2 704
Disponibilités	139	6 919
Total	103 073	107 724
Capitaux propres	71 284	77 475
Provisions	338	221
Dettes financières	27 665	28 312
Autres dettes et comptes de régularisation	3 785	1 716
Total	103 073	107 724

k€	2017	2016
Chiffre d'affaires net	2 665	1 819
Résultat d'exploitation	-2 444	-2 638
Résultat financier	6 990	9 149
Résultat courant avant impôt	4 546	6 510
Résultat net	5 042	7 124

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations commerciales,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe [96 135 k€ net des dépréciations], toutes consolidées par intégration globale.

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à court et moyen terme.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 27 526 k€ au 31 décembre 2017 contre 21 393 k€ au 31 décembre 2016.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont

directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler sur l'exercice.

Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 5 042 190,44 € de la façon suivante :

- à titre de dividende la somme de 3 106 934,40 €,
- le solde au poste « autres réserves » soit la somme de 1 935 256,04 €.

Les dividendes seront mis en paiement le 5 juillet 2018.

Nous vous proposons également suite à la réduction du capital social de la Société d'un montant nominal de 1 378 987 € réalisée le 15 juin 2017 :

- de réduire le poste « réserve légale » d'un montant de 137 898,40 € pour le ramener à 10 % du capital social, par affectation de ce montant au poste « autres réserves »,
- d'affecter au poste « autres réserves » un montant de 68 481,20 € correspondant aux rompus générés par la distribution de dividendes du 5 juillet 2017 suite à la réduction du capital social.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au dividende non versé à raison de ces actions propres sera affectée au poste « autres réserves ».

Les dividendes distribués représentant un montant de 0,18 € par action sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158-3 2° du Code général des impôts dont peuvent bénéficier les personnes physiques.

Les actionnaires sont informés que depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 28 de la Loi de Finances pour 2018,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

Rapport de gestion du conseil d'administration

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1^{er} janvier 2018) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total
Exercice 2016	17 260 745	0,32 € ⁽¹⁾	5 591 920 € ⁽²⁾
Exercice 2015	18 639 732	0,21 € ⁽¹⁾	3 914 344 € ⁽²⁾
Exercice 2014	18 639 732	0,21 € ⁽¹⁾	3 914 344 € ⁽²⁾

(1) montant éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2^e du Code général des impôts.

(2) incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au poste « report à nouveau ».

Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 11 980 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	52					52	35				30	
Montant total TTC des factures concernées (K€)	724	320	19	2	8	350	604	89	65	0	33	186
% du montant total des achats TTC de l'exercice	12,8 %	5,6 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %	6,0 %						
% du CA TTC de l'exercice							19,3 %	2,8 %	2,1 %	0,0 %	1,0 %	5,9 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels									Délais contractuels	
		Délais légaux									Délais légaux	

Programme de rachat d'actions

Opérations effectuées par U10 dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2017.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions

rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L.225-179 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

Rapport de gestion du conseil d'administration

U10 a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1^{er} décembre 2013, à LOUIS CAPITAL MARKETS.

- Part maximale du capital de U10 susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 863 973 actions à la date d'élaboration du présent descriptif).

Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2016, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,88 % du capital, soit 1 842 171 actions.

- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 sont des actions ordinaires cotées au compartiment C d'EURONEXT PARIS - Code ISIN : FR0000079147

- Prix maximum unitaire d'achat : 20 €

- Durée du programme d'achat : 18 mois

(À dater de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2017, soit au plus tard jusqu'au 15 décembre 2018).

Les opérations réalisées par U10 en 2017 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	69 982 €	1 378 987	1 448 970
Nombre d'actions vendues	73 381		73 381
Cours moyen des achats	3,68 €	4,11 €	4,10 €
Cours moyen des ventes	3,71 €		3,71 €
Montant des frais de négociation HT en €	2 617 €		2 617 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/17	22 992		22 992
Valeur évaluée au cours d'achat	77 707 €		77 707 €
Valeur nominale	1,00 €		1,00 €

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code du commerce, en autorisant votre conseil d'administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à

titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L.225-179 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le conseil d'administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2017.

Rapport de gestion du conseil d'administration

■ Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2017, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnariat > 5 %	Actions	%	Droits de vote ¹⁾	%
TLK ^[2]	1 005 444	5,83 %	1 810 888	6,21 %
DOCKER ^[2]	11 231 647	65,07 %	21 953 294	75,22 %
Thierry Lièvre	1	0,00 %	2	0,00 %
Total Thierry Lièvre	12 237 092	70,90 %	23 764 184	81,43 %

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry Lièvre.

■ Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2017

Suite à l'annulation de 1 378 987 actions auto-détenues, Thierry Lièvre a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2017, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Financière des Docks SAS et TLK SAS qu'il contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société et détenir, directement et indirectement, 11 527 092 actions U10 représentant 23 054 184 droits de vote, soit 66,78 % du capital et 78,99 % des droits de vote.

La société TLK a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 14 novembre 2017, le seuil de 5 % du capital de la société et détenir, individuellement, 1 005 444 actions U10 représentant 1 810 888 droits de vote, soit 5,83 % du capital et 6,21 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions U10 hors marché.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mai 2017, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société et ne plus détenir d'action U10.

La Société n'a pas eu connaissance d'autre franchissement de seuil sur l'exercice.

■ État de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3 %, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 16 juin 2016 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés et a rejeté cette proposition.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Pour la rédaction du présent rapport sur les procédures de contrôle interne, le Président – Directeur Général s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 22 juillet 2010, adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007 et sur la recommandation AMF du 7 décembre 2010 (Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne - Valeurs moyennes et petites se référant au Code Middlenext de décembre 2009).

■ Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions mis en œuvre par la Société, sous sa responsabilité, dans le but d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par les organes de direction,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne, quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, doit contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il permet d'obtenir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société.

Ce rapport présente le dispositif de contrôle interne du groupe U10, comprenant la société mère et les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du contrôle interne.

Rapport de gestion du conseil d'administration

■ Dispositif général de contrôle interne

Environnement du contrôle interne

Organisation des responsabilités

La politique du groupe U10 est de détenir le contrôle majoritaire des sociétés faisant partie du Groupe. Chaque dirigeant de filiale bénéficie d'une autonomie de gestion, des limitations de pouvoir étant cependant mises en place par U10.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire majoritaire, U10 garde le pouvoir de nomination ou de révocation des présidents de filiales.

La volonté du Groupe est de responsabiliser les dirigeants des entités juridiques en matière de gestion opérationnelle des filiales dont ils ont la charge. A ce titre, la gestion des risques et le processus de contrôle interne peuvent être considérés comme largement décentralisés au niveau de la direction des filiales du Groupe.

En revanche, il existe une mise en commun de certaines fonctions opérationnelles au niveau des filiales.

C'est le cas par exemple des fonctions administratives et comptables qui sont regroupées dans une entité au service de plusieurs sociétés du Groupe.

Les directions commerciales d'une part et achats-marketing d'autre part du pôle Maison sont communes.

Ces regroupements permettent une application rapide des bonnes pratiques, une communication plus efficace grâce à moins d'échelons, et plus d'adaptabilité.

D'autres fonctions sont centralisées de fait, comme par exemple la supervision de l'informatique dès l'intégration d'une filiale au progiciel de gestion intégré commun, via un prestataire extérieur (cf. ci-dessous « outils et procédures »), en lien direct avec le Président - Directeur Général.

Gestion des ressources humaines

La promotion interne est privilégiée, permettant de conserver et valoriser le savoir-faire des équipes. Quand cela est nécessaire, des spécialistes sont recrutés.

Outils et procédures

Le processus de contrôle interne repose principalement sur la séparation des tâches, les autorisations d'accès aux systèmes d'information et sur la limitation des délégations de signatures. Il est adapté en fonction de l'activité et de la structure de la société concernée.

Procédures

En termes de procédures écrites, l'ensemble des règles et méthodes de comptabilisation ont été rassemblées dans un manuel Groupe, diffusé à l'ensemble des filiales (point développé dans la partie « Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière », ci-après).

Certaines procédures internes d'organisation sont par ailleurs formalisées par écrit, en fonction des besoins de chaque entité.

ERP

Le progiciel de gestion intégré (ou Entreprise Ressources Planning, ci-après ERP) Sage X3 a été mis en place progressivement au sein du Groupe, et équipe aujourd'hui U10, LOG10 et les sociétés du pôle Maison. Cet ERP a été adapté aux besoins du Groupe et répond particulièrement aux objectifs de qualité de service aussi bien pour la relation clients que pour la logistique, une des principales fonctions à forte valeur ajoutée du Groupe.

DUTEXDOR et les sociétés du groupe SMERWICK utilisent d'autres ERP qui intègrent l'ensemble des fonctions nécessaires à leurs activités (ventes, achats et comptabilité).

Sécurité informatique

Le plan de sécurité informatique, mis en œuvre pour les filiales gérées dans SAGE X3, fait l'objet d'un suivi régulier selon cinq thèmes:

- sécurisation des infrastructures matérielles et du réseau interne,
- sécurisation des échanges avec l'extérieur,
- contrôle d'accès aux données et aux logiciels,
- plan de reprise d'activité et de sauvegarde,
- supervision et maintenance proactive des matériels.

La continuité des activités s'inscrit dans une démarche de pérennité de l'entreprise. Elle consiste à mettre en place des procédures et des moyens visant à assurer le fonctionnement des activités principales et la disponibilité des ressources indispensables à leur bon déroulement. La sécurisation des infrastructures, des matériels, des logiciels et des données a été mise en œuvre dans le cadre d'un plan de continuité d'activité (PCA) et d'un plan de reprise d'activité (PRA).

Le PCA décrit les moyens mis en œuvre pour limiter le temps d'interruption des systèmes informatiques en cas de panne localisée sur le site central (panne serveur ou équipement réseau, défaut d'un lien télécom, etc.) : redondance des équipements critiques, stockage des données sur une baie de disques sécurisée, mise en place d'une solution de « virtualisation » des serveurs.

Le PRA décrit les procédures et les moyens mis en œuvre dans le cadre d'un périmètre de panne large du site central (incendie, inondation, etc.). Les fonctions informatiques sont alors redémarrées sur le site secondaire. La synchronisation des environnements de production et de backup se fait régulièrement au cours de la journée par des mécanismes de réplication distante des données et des environnements logiciels associés.

Externalisation en Datacenter pour le PCA et le PRA

L'externalisation des serveurs de production et la définition du plan de reprise ont été réalisées en 2015 afin de répondre à plusieurs objectifs :

Rapport de gestion du conseil d'administration

- fiabiliser l'environnement des systèmes informatiques en éliminant les risques périphériques (coupure électrique ou de climatisation) et en bénéficiant d'une astreinte technique 24h/24,
- élargir le périmètre du plan de continuité d'activité à l'ensemble des logiciels Groupe (backup complet),
- s'affranchir de la problématique de remplacement des matériels dédiés au PRA en optant pour une solution de backup « à la demande » dans un environnement mutualisé de type IaaS,
- améliorer la continuité d'activité par la mise en place de solutions serveurs et de sauvegarde déportée sur disques « full » virtualisés.

De même, le réseau informatique (VPN et accès internet) a également fait l'objet d'une refonte complète pour l'adapter à la nouvelle configuration physique des salles serveurs et améliorer les services (débit, mutualisation et sécurisation des accès par redondance des accès réseaux sur chaque site) tout en bénéficiant des nouvelles technologies (fibre optique).

Messagerie et travail collaboratif

Pour faire face aux besoins croissants d'échanges d'informations et pour sécuriser le système de messagerie qui devient un outil de gestion à part entière, la solution Microsoft Exchange Server a été mise en place dans une configuration Cloud qui allie flexibilité et fiabilité.

De même, une démarche de dématérialisation des documents a été entreprise de façon à faciliter la diffusion des informations selon différents profils de consultation via un portail intranet centralisé et sécurisé.

Communication interne

Le Groupe utilise un portail collaboratif autour de la solution Microsoft Sharepoint. En mode Intranet, cet outil permet de diffuser un ensemble de documents (statistiques et tableaux de bord, base documentaire, etc.) aux utilisateurs selon des profils définis par la Direction Générale de la Société et les dirigeants des filiales. Les statistiques et tableaux de bord disponibles dans ce portail s'appuient sur un cube d'analyse statistique multidimensionnelle permettant de collecter, consolider et restituer les informations selon divers axes d'analyse.

Les notes d'informations spécifiques, les alertes et points d'attention adressés par U10 aux filiales sont diffusés par mail dans un souci de rapidité, d'efficacité et de traçabilité.

Système d'évaluation des risques

Compte tenu de l'histoire et de l'organisation du Groupe, l'identification des risques et la mise en place de moyens de couverture sont partagées entre les directions des filiales et U10. Des réunions de travail sont organisées régulièrement autour des thèmes relevés. Des études spécifiques ou des audits peuvent aussi être confiés à des prestataires extérieurs.

Ce dispositif permet aux organes de direction de U10 d'être informés des risques identifiés pesant sur le Groupe, d'en faire l'analyse, c'est-à-dire de vérifier la possibilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de maîtrise existantes. Dans le cas où les moyens utilisés ne sont pas jugés suffisants par la direction du Groupe, des missions peuvent être confiées aux dirigeants ou à des membres des services centraux dans le but de resserrer la gestion des risques sur les points identifiés. La société U10 peut mettre en place, dans certains domaines, des moyens avec une gestion centralisée pour couvrir les risques importants du Groupe. C'est le cas pour un certain nombre de polices d'assurances et pour la couverture du risque de change sur les achats en devises.

Le Groupe n'a pas établi formellement de cartographie des risques. Les principaux facteurs de risques ont cependant été identifiés et peuvent être classés en trois grandes catégories :

- risques opérationnels liés à l'activité : approvisionnements, stocks, clients, etc.
- risques juridiques : assurances, propriété industrielle, évolution de la réglementation, etc.
- risques financiers : risques de change, risques de taux, risques de liquidité, etc.

L'analyse des risques et leur traitement sont décrits en détail dans le rapport de gestion, à la rubrique « Information sur les risques ».

Activités de contrôle

L'outil SAGE X3 inclut les contrôles minimums inhérents à tout ERP. Il est enrichi de contrôles supplémentaires au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins.

Par ailleurs, chacun des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la nécessité de respecter et améliorer les processus de contrôle au niveau de ses propres activités. Les dirigeants doivent avoir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des procédures mises en place. La société U10 peut leur apporter si nécessaire des outils de contrôle additionnels, notamment par la diffusion de tableaux de bord ou autres éléments d'analyse.

Enfin, une note d'information précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié est remise à tout nouveau salarié de la société U10.

Suivi et pilotage

Le contrôle interne du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'adaptations fréquentes, en tenant compte notamment de l'évolution des organisations et des besoins supplémentaires d'efficacité et de sécurité.

Chaque fois qu'une société d'une taille significative est intégrée au Groupe, des audits d'acquisitions sont pratiqués, notamment dans les domaines juridiques, comptables, sociaux, fiscaux. Ces audits sont utilisés pour faire procéder à des adaptations ou actions correctives.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Il n'y a pas de service d'audit interne au sein du Groupe, le dispositif de surveillance étant pour l'instant basé principalement sur les dirigeants, grâce à leur connaissance du métier et les équipes de U10 et des filiales. Des audits internes peuvent toutefois être menés par les services centraux, soit de manière transversale sur des sujets communs, soit spécifiquement sur certaines sociétés du Groupe. Les tableaux de bord mensuels tels que situations d'exploitation et tableaux d'activité, crédit clients, reporting comptable et situations de trésorerie, état d'avancement du plan de sécurité informatique, sont communiqués à la Direction Générale. Ils permettent de déceler les insuffisances dans les dispositifs mis en place et de mettre rapidement en œuvre des actions correctrices.

Une fois par an, un audit externe des différentes procédures mises en place est pratiqué par les commissaires aux comptes du Groupe au sein de chaque société française. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante, il est tenu compte des conclusions de ces audits dans les travaux de contrôle interne.

Les projets importants sont systématiquement revus et évalués par les services financiers et/ou juridiques avant validation par la Direction Générale du Groupe.

Les objectifs d'amélioration en 2018 restent le développement du contrôle de gestion au sein du Groupe et une collaboration accrue avec les équipes opérationnelles.

■ Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Environnement de l'information comptable et financière

La tenue de la comptabilité et les arrêtés de comptes sont soit assurés par les directions administrative et financière des entités, soit assurés par TEAM DECO, filiale du Groupe, soit sont un mix : tenue des écritures en interne et arrêtés de comptes confiés à un cabinet externe.

Un calendrier de clôture est établi à chaque arrêté faisant l'objet d'une publication des comptes consolidés semestriels et annuels. Il est communiqué quelques semaines avant chaque clôture aux responsables financiers des filiales ainsi qu'aux commissaires aux comptes ou auditeurs externes.

Ce calendrier tient compte à la fois des obligations légales propres aux sociétés cotées mais aussi des objectifs fixés par la Direction Générale quant aux délais de publication des états financiers.

Les comptes sont remontés au service consolidation, qui assure un premier contrôle et peut faire procéder à des modifications le cas échéant. Il s'assure notamment de la réciprocité

comptable des opérations à l'intérieur du Groupe, du bon respect des règles comptables, procède aux retraitements de consolidation et établit les états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, sous la responsabilité du Directeur Général.

Un Manuel des Règles et Méthodes Comptables a été diffusé à l'ensemble des filiales.

Il est construit sur la base des normes françaises, normes applicables à la société U10 et à ses filiales situées en France. Chaque fois que le principe en norme française diffère de la norme IFRS, la distinction est clairement identifiée et expliquée. Le Manuel est disponible en français et en anglais.

Les sociétés étrangères établissent leurs comptes selon les standards IFRS HK, très proches des normes de consolidation du Groupe. Les comptes du sous-palier de consolidation Asie sont remontés directement en normes IFRS.

Système d'évaluation des risques sur l'élaboration de l'information comptable et financière

Les services comptables ont pour vocation d'alerter les dirigeants sur des points sensibles, comme par exemple :

- les délais de transmission des documents,
- les vérifications liées aux stocks,
- la vérification et la validation des factures fournisseurs,
- la bonne application des clauses des contrats d'assurances crédit et les délais de règlements clients,
- la gestion des indicateurs clés du groupe (BFR, trésorerie, etc.).

Les éléments constituant les états financiers sont vérifiés à plusieurs stades : lors de leur transmission aux équipes comptables par les opérationnels, par les directions financières locales lors de l'établissement des comptes et enfin par le service consolidation.

Contrôle de l'information comptable et financière

Un reporting mensuel est établi par les services comptables et communiqué aux dirigeants de filiales et à la direction de U10. Cet outil essentiel au suivi et au contrôle des entités du Groupe permet l'analyse comparative des principaux indicateurs de performance avec les données de l'exercice précédent. Outil d'aide à la décision, il sert aussi de base à la détermination des actions correctives à réaliser.

Compte tenu de l'activité du Groupe, certains indicateurs-clés font l'objet d'un suivi particulier :

- Chiffre d'affaires
- Marge commerciale
- Stocks : niveaux et risque d'obsolescence
- Clients : délais de règlement et niveaux de couverture
- Trésorerie et endettement

Rapport de gestion du conseil d'administration

Les commissaires aux comptes du Groupe pratiquent au moins une fois par an un audit des principales procédures dans les sociétés françaises du Groupe. Leurs conclusions sont communiquées aux sociétés concernées, à la Direction Générale et au comité d'audit. La Direction Générale s'assure que les mesures adéquates sont prises dans le cas où une faiblesse est relevée dans le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes semestriels et annuels font l'objet respectivement d'une revue limitée et d'un audit par leurs soins. Enfin, tout changement de méthode comptable envisagé est soumis aux commissaires aux comptes avant d'être mis en application.

Un commissaire aux comptes est nommé dans chaque société française du Groupe si la réglementation l'impose. Dans le cas contraire, une revue limitée des comptes et de l'activité des sociétés concernées est réalisée par les commissaires aux comptes du Groupe.

Les auditeurs des sociétés étrangères sont nommés localement mais adressent aux commissaires aux comptes en charge de l'audit de la consolidation leurs rapports d'audit et répondent au questionnaire d'audit établi par les auditeurs de U10.

Pilotage de l'élaboration de l'information comptable et financière

La surveillance du dispositif de l'élaboration de l'information comptable et financière incombe aux personnes en charge de la coordination des services comptables et de la consolidation des comptes, sous la responsabilité du Directeur Général. L'exploitation des différents tableaux de bord doit permettre d'alerter les directions opérationnelles pour apporter les solutions adaptées.

La mise en œuvre d'actions correctives porte essentiellement sur des améliorations des procédures et des outils de reporting ainsi que sur l'optimisation des délais.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2013	2014	2015	2016	2017
Situation en fin d'exercice					
Capital social	18 639 732	18 639 732	18 639 732	18 639 732	17 260 745
Nombre d'actions émises	18 639 732	18 639 732	18 639 732	18 639 732	17 260 745
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	2 161 568	1 783 986	1 745 685	1 819 383	2 664 963
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 753 454	8 378 812	7 553 027	6 858 675	4 148 541
Impôt sur les bénéfices	-984 334	-807 833	-845 501	-634 057	-569 145
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8 658 558	9 055 925	8 150 651	7 123 982	5 042 190
Montants des bénéfices distribués	2 977 796	3 909 220	3 908 183	5 591 920	3 106 934
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,47	0,49	0,45	0,40	0,27
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,46	0,49	0,44	0,38	0,29
Dividende versé	0,16	0,21	0,21	0,30	0,18
Personnel					
Nombre de salariés	7	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	605 680	504 736	484 581	547 727	611 457
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	243 581	207 182	202 699	222 646	245 201

Rapport de gestion du conseil d'administration

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Les informations présentées ci-après répondent aux obligations découlant de l'article 225 de la loi Grenelle 2, codifié à l'article L.225-102-1 du Code de commerce et son décret d'application du 24 avril 2012.

Elles ont fait l'objet de travaux de vérifications par le cabinet Finexfi, organisme tiers indépendant nommé pour un mandat de 3 ans par le Président Directeur Général selon lettre de mission du 31 décembre 2017.

Le référentiel d'indicateurs a été défini à partir de l'article R.225-105-1 du Code de commerce établissant 43 thématiques.

Le périmètre du reporting s'étend à l'ensemble des filiales du pôle Europe et des Services Centraux. Le pôle Asie sera intégré dans un second temps. Ce périmètre est centré sur l'activité globalement la plus contributive du Groupe U10 aux questions sociales, sociétales et environnementales. Il est précisé que pour le présent chapitre, le terme Groupe comprend les filiales du pôle Europe et des Services centraux.

Le reporting est piloté et coordonné par le service juridique du Groupe. Il repose sur un référentiel qualitatif et quantitatif, organisé autour des trois thématiques sociales, environnementales et sociétales. Chaque filiale gère ses propres actions en fonction de la volonté et de l'implication des dirigeants et collaborateurs. Le tableau de reporting extra financier est par conséquent transmis aux responsables financiers des filiales, qui se chargent de collecter les informations nécessaires dans leurs structures et de certains collaborateurs directement concernés.

Le service juridique consolide l'ensemble des informations et veille à leur cohérence.

Le tableau de reporting extra financier présente certaines limites liées notamment aux modalités pratiques de collecte et saisie des informations.

■ Genèse et philosophie du groupe U10

Thierry Lièvre, autodidacte et passionné de décoration, fait un constat au début des années 90 : la décoration d'intérieur est élitiste et s'adresse à une catégorie fortunée de clients.

Son idée est de démocratiser la décoration d'intérieur et offrir au plus grand nombre la possibilité de valoriser son intérieur par une décoration tendance, alliant qualité et prix attractifs.

Cela nécessite une offre toujours en mouvement, à l'affût des tendances, qui se traduira par un concept de commercialisation novateur à l'époque : la conception de lignes de produits coordonnées et complémentaires.

De ce modèle découle un développement économique, social et environnemental propre.

■ Focus sur les pratiques du groupe U10 les plus représentatives en matière de RSE

Le Groupe : un employeur responsable

Fidéliser et fédérer les équipes

Le Groupe s'appuie sur des hommes et des femmes de valeur et privilégie l'épanouissement professionnel de chacun en favorisant les petites structures locales.

Cela se traduit par une ancienneté significative de l'effectif. En effet, plus d'un tiers des effectifs du Groupe comptabilise une ancienneté supérieure à 10 ans et plus de 62 % présentent une ancienneté supérieure à 5 ans. Pour rappel, le Groupe a un peu plus de 20 ans d'existence.

Au-delà de la traduction d'un attachement du personnel, à ses dirigeants et à l'activité, la fidélité des collaborateurs constitue un réel atout pour le Groupe. En effet, au fil des années, l'ancienneté cumulée par nos collaborateurs se traduit par des équipes expérimentées, ayant développé des techniques et méthodes de travail propres au Groupe et à sa stratégie.

En limitant le turn over de ses équipes, le Groupe bénéficie d'un gain de temps et financier certain. En effet, cela évite l'investissement financier de phases de recrutement fréquentes et l'investissement en temps pour rendre le nouveau salarié opérationnel et efficace.

Cela favorise également la confiance entre la Direction et les équipes, la possibilité d'offrir de bonnes conditions d'emploi et contribue finalement à la satisfaction de la clientèle du Groupe.

La fidélisation des équipes s'inscrit également dans le recours limité au travail temporaire (missions de courtes durées), privilégiant ainsi les embauches en CDI (10 en 2017) ou en CDD (34 en 2017).

S'agissant des embauches en CDD, un nombre significatif d'entre elles se transforment d'ailleurs en CDI en cours d'année. En effet, en 2017, la moitié des embauches en CDI a été consécutive à un CDD.

Les filiales ont la volonté également de privilégier les embauches de proximité. Certaines étant dans des bassins d'emploi difficile,

Rapport de gestion du conseil d'administration

c'est une manière pour elles de s'inscrire et de participer au développement économique de leur région. Certaines filiales font régulièrement appel à des stagiaires.

La fidélisation des équipes passe également par des actions fédératives.

Les filiales organisent au cours de l'année des réunions permettant de rassembler l'ensemble du personnel afin de présenter les résultats commerciaux, les stratégies à venir et les axes de développement.

Événements importants dans la vie du Groupe, ces réunions permettent aux équipes les plus diverses, comme la logistique, la comptabilité ou les services achats, mais également les plus éloignées, comme les commerciaux itinérants, de toutes se rassembler et développer l'appartenance de chacune à une même histoire entrepreneuriale, quels que soient leurs postes et leurs responsabilités.

A ce jour, les procédures officielles d'information et de consultation du personnel se font via le panneau d'affichage et le réseau de messagerie, et par les représentants du personnel quand ils existent.

Malgré l'absence d'accord collectif négocié au sein du Groupe, le dialogue social reste constant, reflet d'une politique d'ouverture et de communication des différentes directions de filiales.

Garantir la sécurité des salariés

Le Groupe maintient ses efforts significatifs menés depuis plusieurs années sur le pôle logistique pour réduire la pénibilité au travail. Ainsi, après avoir mis en place des actions préventives et équiper les salariés d'EPI adéquats, aucun poste de travail n'atteint les seuils minimums réglementaires de pénibilité au travail sur les critères de pénibilité existant au sein du Groupe à savoir manutention manuelle de charges, postures pénibles et vibrations.

Ces efforts se retrouvent notamment à travers les points suivants :

- une grande polyvalence entre les postes de travail logistiques mais également des bâtiments logistiques modernes, fonctionnels et bien entretenus.
- une attention particulière est donnée au sol de dépôt très régulier limitant ainsi les vibrations en chariots et les risques de chute. Par ailleurs, les dépôts sont chauffés pour maintenir une température minimum de 10°C.

Ils sont équipés de matériels innovants et réducteurs de risques comme les tapis automatiques de déchargement, des chariots élévateurs à caméra intégrée, des filmeuses automatiques, des transpalettes autoportées pour déplacer les palettes les plus lourdes.

Le Groupe a investi 26 433 euros en équipements de protection individuels (EPI), tels que gants, chaussures de sécurité et vêtements chauds pour le travail en dépôt.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée et aucun licenciement pour inaptitude n'a été prononcé.

Nombre d'accidents du travail / trajet / maladies professionnelles / licenciement pour inaptitude :

	2017	2016	2015	2014
Nombre d'accident de travail ayant entraîné un arrêt de travail	8	11	8	4
Nombre d'accident de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	4	0	4	0
Nombre de maladies professionnelles	0	0	0	0
Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement	0	0	0	3

Globalement, le Groupe bénéficie d'un taux moyen d'accident du travail relativement modéré notamment sur ses activités logistiques.

Taux d'accidents du travail (AT) moyen en 2017 :

Taux AT moyen Groupe	1,65 %
Taux AT moyen Groupe sites administratifs	1,34 %
Taux AT moyen Groupe sites logistiques	3,13 %

Le Taux de Fréquence (TF) du Groupe, toutes activités confondues, est excessivement bas par rapport au Taux de Fréquence national tous secteurs confondus.

Taux de fréquence (TF)

(nombre d'accidents/heures travaillées) x 1 000 000 :

TF 2017 groupe U10 : 16,02

TF 2016 groupe U10 : 22,32

TF 2015 national tous secteurs confondus : 22,9 (idem 2014)

Source Assurance Maladie - Risques professionnels – Rapport de Gestion 2015

Par ailleurs, l'Indice de Fréquence (IF) du Groupe reste inférieur à l'IF national tous secteurs confondus.

Indice de fréquence (IF)

(nombre d'AT avec arrêt pour 1 000 salariés) :

IF 2017 groupe U10 : 25,64

IF 2016 Rhône Alpes tous secteurs confondus : 33,2

Source CNAME Direction des Risques professionnels – Mission statistique – Étude 2017-090 de septembre 2017

Enfin, aucun accord n'a à ce jour été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé au travail.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Favoriser la diversité

La diversité, dans toutes ses acceptations, est source d'enrichissement mutuel, d'échanges constructifs et d'amélioration continue.

Au travers de sa politique RH, le Groupe s'engage en faveur de personnes dont la situation freine l'accès ou le maintien à l'emploi comme les seniors ou les personnes en situation de handicap.

Ainsi, 16,6 % de l'effectif tous métiers et tous statuts confondus a plus de 50 ans. A l'opposé, 18 % de l'effectif a moins de 30 ans.

Le nombre de seniors est donc une véritable richesse au sein du groupe et permet de transmettre les méthodes et savoirs des plus expérimentés vers les personnels les plus jeunes.

Le recrutement hommes/femmes est relativement équilibré avec un effectif de 151 femmes et de 161 hommes.

Peu de frein existe pour l'accès des femmes aux postes de cadre. Ainsi, la moitié des postes de cadres dirigeants est occupée par des femmes.

Le nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés correspond à 0,83 % de l'effectif total (0,63 % en 2015 et 0,91 % en 2016).

Des initiatives locales sont prises sous la forme de collaboration avec des ESAT pour des travaux de jardinage, de changements d'encarts ou de ré-étiquetage. Ces initiatives représentent un budget de 84 179 € HT pour l'année 2017, soit une augmentation de 29,47 %, et correspondent à 4,72 emplois (équivalent temps pleins).

Le montant 2017 de la contribution Travailleurs Handicapés est de 27 368 €.

Le Groupe veille à favoriser la diversité des candidatures, les offres d'emploi diffusées ne comprennent aucun critère de nature discriminatoire et le processus de recrutement s'applique de manière uniforme pour chacun des candidats.

Assurer le développement professionnel de chacun

Les formations les plus fréquemment dispensées sont les suivantes : langues, logistique (CACES...), informatique, marketing, paie et RH.

La politique de formation professionnelle mise en place au sein du Groupe concerne l'ensemble des services.

Le budget formation composé de la contribution « plan de formation » et des versements volontaires est de 79 213€ en 2017.

	2017	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation réalisées	728	959	1 038	1 488
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une action de formation	30	83	69	68

Le Groupe : un acteur économique responsable

En matière environnementale

• Positionnement général volontaire

Le Groupe a une activité peu polluante par nature et même si son impact sur l'environnement reste faible, chaque filiale s'efforce, à son niveau, de prévenir au mieux les conséquences que pourraient avoir ses actions sur l'environnement.

Des volontés s'affichent et des actions se mettent en place en ce sens. Le Groupe accompagne au mieux ces actions et affiche un résultat de 0 problématique environnementale rencontrée sur 2017, et ce depuis 4 ans.

• Focus sur la pollution et la gestion des déchets

Transports adaptés

Au vu de l'activité du Groupe, le transport est une composante clé de la prestation globale.

Deux catégories de transports peuvent être recensées : le transport de collaborateurs et le transport de marchandises. Le Groupe, par le biais de ses filiales, essaie d'agir au quotidien sur ces deux pôles pour minimiser la pollution générée.

Le transport de collaborateurs peut être catégorisé en une partie professionnelle, avec le déplacement des commerciaux, et en une partie plus personnelle avec les trajets « domiciles-sites ». Des efforts sont menés au niveau de l'entreprise et à titre individuel.

Le site de Thizy les Bourgs, de par son emplacement géographique, ne bénéficie pas d'un réseau développé de transports en commun. Cependant, des volontés personnelles émergent et un petit groupe de covoiturage se met en place dans la mesure du possible.

La flotte automobile des commerciaux est équipée de GPS de façon à minimiser les distances et les véhicules actuellement pris en leasing sont de moins en moins polluants. Notre flotte de véhicules est fréquemment renouvelée et suit donc les évolutions technologiques et techniques en matière de réduction de taux de pollution.

Le système de rémunération à la commission des commerciaux induit une volonté de leur part d'optimiser leurs tournées pour rencontrer un maximum de clients sur un minimum de distance et de temps.

Leurs secteurs sont définis par zones géographiques précises de façon à limiter les kilomètres à parcourir. 50 commerciaux ont circulé sur les routes pour le Groupe en 2017 contre 53 en 2016.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Le transport de marchandises représente un enjeu environnemental pour le groupe.

Le transport maritime est privilégié lors de l'acheminement des marchandises de l'Asie à l'Europe. L'aérien reste marginal. L'Asie représente en moyenne 51 % de la globalité des transports de marchandises (achats-ventes) du Groupe et l'Europe 49 %. Ces chiffres sont une moyenne, ils varient d'une filiale à l'autre en fonction de son activité.

Sur le sol européen, les transports routiers et parfois fluviaux prennent le relais. Depuis plusieurs années maintenant, le Groupe a fait le choix stratégique de travailler avec des transporteurs locaux ou des transporteurs desservant des zones géographiques spécifiques.

Nos prestataires locaux génèrent, de fait, moins d'émissions de gaz à effet de serre sur les trajets à nos entrepôts et cela nous permet également de renforcer le tissu économique régional.

Pour réduire l'impact sur l'environnement, des actions sont menées en permanence pour optimiser les tournées des livraisons clients : commandes regroupées, optimisation des chargements, réduction des retours à vide des camions.

Enfin, la taille des véhicules est, dans la mesure du possible, adaptée au chargement que cela soit en interne ou chez nos prestataires. Les commandes reçues par les filiales peuvent varier d'un carton à des dizaines en fonction des produits.

Nous avons lancé en 2015 un chantier pour définir l'empreinte carbone de nos prestations afin de mesurer nos émissions de CO₂ et de pouvoir suivre leur évolution. Ce chantier englobe les prestations demandées à nos transporteurs ainsi que les déplacements routiers générés en interne.

Nous avons centralisé les consommations d'émissions de gaz à effet de serre de nos prestations d'achats, de ventes et sur nos véhicules (commerciaux et voitures de fonction).

Transports sur vente	Transport sur achat ⁽¹⁾	Flotte commerciaux ⁽²⁾⁽³⁾	Véhicules de fonction ⁽⁴⁾
3 517 T	1 942 T	424	78

(1) Information partielle car non communiquée par tous les transporteurs

(2) Données pour 51 commerciaux ; estimation entre 26 000 Km et 120 000 Km parcourus par an

(3) Base de calcul : Km parcourus * taux d'émission du véhicule

(4) Base de calcul : Km parcourus * taux d'émission du véhicule

Achats raisonnés et gestion des déchets optimisée

Des achats réfléchis et raisonnés génèrent moins de déchets donc moins de retraitement, moins de pollution et moins de gaspillage. Il convient dans un premier temps de travailler, en amont, sur les achats pour limiter l'impact écologique que produisent les déchets.

Riche de ce constat simple et basé sur le bon sens autant que sur une réalité économique, le Groupe s'efforce depuis des années d'œuvrer en ce sens.

Deux types majeurs d'achats peuvent être identifiés au vu de l'activité du Groupe : entrepôts et bureautiques.

De par l'activité du Groupe, les achats de matières premières sont plus importants au niveau des entrepôts. On retrouve principalement des fournitures de cartons, palettes, films plastiques et sachets plastiques.

Chaque entrepôt a son propre fonctionnement. Néanmoins, on peut noter quelques chiffres clés pour 2017 :

Ont été utilisés sur les sites de Thizy les Bourg :

- 92 507 palettes,
- 34 409 cartons,
- 227 150 pochettes plastiques.

Ont été utilisés sur les sites de la région de Strasbourg :

- 59 000 palettes,
- 1 tonne de cartons
- 52 tonnes de films plastiques.

Ont été utilisés sur le site de Lille :

- 24 880 palettes.
- 497 608 cartons,
- 8 000 pochettes plastiques,

A ces fournitures d'emballages se rajoutent les cerclages pour sécuriser les palettes.

Bien qu'importants, ces achats sont raisonnés et le fruit d'une réflexion constante pour les optimiser.

Le chargement des palettes est travaillé et optimisé pour en limiter le nombre. Toutes nos commandes ne sont pas systématiquement livrées sur palettes. Si le volume ne le justifie pas, elles peuvent être simplement acheminées en cartons. Un de nos sites a mis en place un partenariat avec son fournisseur pour limiter les déchets : les palettes cassées ne sont pas détruites, mais récupérées par le fournisseur qui les recycle.

Sur une filiale, un travail en amont a été mené avec les fournisseurs pour définir une taille de carton spécifique pour la livraison de nos achats de produits permettant ainsi aux entrepôts de réutiliser ces cartons pour leurs expéditions. Cette démarche a permis, d'une part, de réduire significativement nos achats de cartons depuis 2013 et d'autre part de générer un gain financier, temps et organisationnel. De plus, avec un fonctionnement axé sur un stock minimum, les risques de gaspillages sont limités.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Pour gérer les déchets des entrepôts, des bennes de tri sont mises à disposition, les cartons et le bois sont recyclés. Les plastiques sont également mis dans des bennes dédiées. L'enlèvement est prévu par des prestataires agréés.

Certaines de nos filiales compactent les cartons pour les revendre en balles et/ou les recycler. Ceci permet un gain de place et par conséquent une réduction des nuisances liées aux transports, une diminution du risque d'inflammabilité, une propreté du site améliorée et une optimisation des coûts.

Certaines des filiales du Groupe sont adhérentes à un ou plusieurs éco-organismes agréés tels que « Batribox » pour le recyclage des piles, RECYLUM et ECOLÓGIC pour le traitement des DEEE professionnels, « Eco emballages » et « Eco mobilier » pour le traitement des emballages.

Par ailleurs, les achats bureautiques sont réduits à leur strict minimum et des efforts sont faits en permanence et à tous niveaux. Chaque filiale réalise en autonomie ses propres commandes. La consommation de papier est régulée et a été optimisée par la dématérialisation des factures et des bons de livraison.

Les documents sont majoritairement scannés et transférés par mail.

Afin de limiter les impressions, les imprimantes individuelles ont été, dans la mesure du possible, remplacées par des imprimantes réseau de grande capacité. Ceci permet également de réduire la consommation d'encre et d'améliorer la qualité de nos documents tout en limitant nos achats.

Des actions de tri sélectif ont également été mises en place. Le siège a mis en place une action de recyclage de papier. Les documents confidentiels sont quant à eux traités différemment car broyés avant d'être recyclés.

Certaines filiales achètent des piles rechargeables, d'autres s'équipent en LED et veillent à ce que les équipements de bureau soient munis du label ENERGY STAR.

Nos serveurs sont en majeure partie virtualisés permettant ainsi un gain de place et d'énergie.

• Protection de la biodiversité

Traitement de l'eau

Le Groupe ne fabrique pas de produits mais les distribue, sa consommation d'eau se résume principalement à deux usages : l'eau potable pour les collaborateurs et les réserves d'eau en cas d'incident sur les sites sprinklers.

Nos collaborateurs sont sensibilisés sur le gaspillage de l'eau potable et certains de nos sites sont équipés de WC avec chasse d'eau économique.

Le Groupe a 8 dépôts équipés de sprinklers, avec des réserves d'eau, et des bassins de rétention pour prévenir le risque d'incendie.

Conscients de la pollution de l'eau que pourrait générer un accident, nos sites équipés de sprinklers font l'objet de contrôles de sécurité fréquents et rigoureux visant à se prémunir au maximum des risques et à être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'incendie afin de limiter les impacts néfastes. Nos équipes sur place sont formées en sécurité incendie et à l'usage des installations de sécurité de nos entrepôts.

Le nouvel entrepôt que nous avons construit l'an dernier tient compte de l'enjeu et de la responsabilité des entreprises sur la biodiversité et c'est pourquoi nos bassins sont équipés d'un système plus moderne permettant aux eaux fluviales ou aux eaux utilisées suite à un feu d'être directement filtrées avant d'arriver dans le bassin.

Un système de circuit fermé par ballon permet la réutilisation de cette eau par les pompiers en cas de besoin évitant ainsi de gaspiller cette ressource.

Sur le bassin le plus ancien, un système de ballons ferme les sorties et emprisonne l'eau polluée. Le site fait appel à une entreprise spécialisée dans le retraitement des eaux usées.

Nos bassins sont imperméabilisés afin de protéger les nappes phréatiques de toutes fuites, néanmoins les zones d'imperméabilisation sont strictement limitées à la rétention de l'eau afin de ne pas gêner plus que nécessaire le développement naturel de la faune et flore locales.

Respect du cadre naturel

Le respect de la biodiversité passe également par le respect du cadre naturel. Les constructions, même aux normes, impactent la nature et bouleversent la vie de la faune locale. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, le Groupe met tout en œuvre pour respecter l'espace naturel dans lequel s'intègrent ses sites. Les sites d'Houplines, de Thizy les Bourgs et d'Erstein disposent tous d'espaces verts pour ne pas se couper de la nature environnante.

Des espaces gazonnés et des arbres viennent rééquilibrer les constructions en dur et permettent aux petits animaux de reprendre possession des lieux. Il en est de même pour les bassins de rétention d'eau dont les abords ont été gazonnés.

Le nouveau site de Thizy-les-Bourgs dispose d'un pré entièrement naturel et intouché qui vient équilibrer l'impact du bâti sur la nature environnante.

En matière sociétale

• Focus sur la sous-traitance et les fournisseurs

Le Groupe s'efforce de partager des relations de confiance

Rapport de gestion du conseil d'administration

avec ses interlocuteurs en général et ses fournisseurs en particulier. La satisfaction des clients passe, entre autres, par la qualité de la prestation globale. Les sous-traitants sont assimilés aux fournisseurs en tant que prestataires de services.

De vrais partenariats se sont créés avec certains de nos fournisseurs de proximité tels que les fournisseurs de produits d'emballages, de fournitures ou de transports comme vu précédemment.

Les relations avec les fabricants de nos produits sont multifacettes et couvrent entre autres :

- la propriété industrielle,
- la conformité des produits,
- la responsabilité sociale et environnementale.

Des actions sont donc menées en permanence sur ces trois axes :

La propriété industrielle :

Un sujet très important au sein de notre Groupe. Toutes nos créations sont pensées, dessinées ou créées en France et protégées soit par le biais de l'INPI soit en droits d'auteurs.

Par ailleurs, les packagings affichent un logo et un texte indiquant que le design et l'image des marques font l'objet de droits d'auteurs. Une veille est mise en place, en interne, pour lutter contre le plagia de nos créations.

La conformité des produits :

Une réflexion est en cours pour produire un document renforçant l'engagement des fournisseurs à respecter l'ensemble des dispositions du règlement REACH et à déclarer les compositions complètes des produits fabriqués pour le compte du Groupe.

Depuis 2011, une collaboration a été développée avec un prestataire externe afin de contrôler et d'établir l'ensemble des fiches de sécurité des articles contenant des substances chimiques selon les spécifications du règlement REACH. Les filiales concernées font appel à un prestataire de services local pour faire des tests auprès des fournisseurs chinois sur les conformités produits.

Le choix d'un intervenant chinois est volontaire et permet la levée des barrières linguistiques ou culturelles.

En interne, un portail qualité a été déployé en 2015 et renforcé en 2016 et 2017 afin de parfaire la communication au sein de la supply chain. Il met à disposition l'ensemble des procédures internes et donne accès à une base documentaire relative aux exigences réglementaires pour chaque type de produits. Des sessions de formation aux évolutions réglementaires sont organisées en interne.

Un tableau de veille réglementaire récapitulant les réglementations transversales (FR/UE) applicables par type de produits a été développé.

La responsabilité sociale et environnementale :

Une autre facette de la relation complexe avec les fournisseurs est la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale.

A ce jour, les filiales du Groupe concernées privilégient l'achat de produits textiles auprès de fournisseurs possédant la certification OEKOTEX. La traçabilité de l'ensemble des produits est assurée par l'apposition d'un numéro de lot.

Une charte éthique a été rédigée en 2016 et incorporée au processus de référencement des fournisseurs. Elle a pour but de responsabiliser les fournisseurs en matière de respect des droits fondamentaux, du droit du travail, de la lutte contre la corruption et des engagements pour améliorer l'impact environnemental des modes de production.

Une politique de contrôle de la conformité des produits importés aux normes environnementales est mise en place dans l'entreprise. Il s'agit par exemple de s'assurer du respect des exigences en matière d'écoconception et de mettre sur le marché des produits offrant le meilleur rendement énergétique disponible.

Une action permanente est également réalisée afin de consolider les produits importés des différents fournisseurs sur des affrètements de containers communs et optimiser les flux de transports.

• Dialogue et partenariats

Le Groupe s'efforce de construire et de développer un dialogue basé sur la transparence et la confiance avec les communautés locales, les associations, les riverains et toutes autres personnes ou organismes demandeurs. Cette ouverture se traduit autant par des visites pédagogiques d'écoles que par des visites préventives de pompiers.

Fière de son implantation historique et réussie dans un secteur économique peu développé, la filiale L3C embauche principalement sur le bassin de Thizy les Bourgs, Roanne et Tarare.

Le Groupe, par le biais d'actions diversifiées, tisse un lien social et économique fort avec les territoires accueillant ses sites : adhésion à un club d'entreprises locales, choix de prestataires locaux, ESAT.

Le Groupe essaie de créer des partenariats de valeur à tous niveaux.

Rapport de gestion du conseil d'administration

• Volonté de protéger l'Homme

Santé et sécurité des consommateurs

Parce que l'humain est essentiel, le Groupe s'est engagé dans des actions de qualité pour veiller à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Depuis la mise en œuvre du règlement REACH, le Groupe s'est engagé au respect des exigences réglementaires et à privilégier l'achat des produits les plus sûrs en coopération avec ses fournisseurs.

Des protocoles de tests spécifiques ont été mis en place pour chaque typologie de produit et les filiales L3C, B10 et CODICO collaborent avec des laboratoires internationaux afin de contrôler les productions avant expédition.

Pour CODICO et B10, une action forte est en place au niveau des achats afin de privilégier le développement de produits intégrant le moins de substances chimiques indésirables dans leur formulation, type : allergènes, composés organiques volatils... sur des produits comme les bougies, les senteurs ou les peintures.

L'étiquetage des produits sensibles présentant un risque pour les enfants a également été renforcé via l'apposition de pictogrammes spécifiques, réalisés en interne, et destinés à renforcer la visibilité des mises en garde.

Un travail en amont est également mené pour vérifier que nos fournisseurs tiennent eux aussi compte de la santé et de la sécurité des consommateurs. Il a été mis en place des « autocontrôles » afin de vérifier les productions achetées.

Ces contrôles sont effectués sur des échantillons prélevés de manière aléatoire par des personnels ou des prestataires extérieurs au fabricant. Ils portent sur le respect des exigences en matière de composition chimique ainsi que sur la conformité aux normes de sécurité électriques et mécaniques appropriées. Un collaborateur du Groupe se rend régulièrement sur place pour prendre part aux contrôles et visiter les sites des fabricants.

Prévention de la corruption

Le Groupe n'a pas de politique anti-corruption formalisée mais des sensibilisations sont faites auprès des collaborateurs. Des notes internes, émanant des services financiers, sont rédigées et diffusées. Certaines filiales ont mis en place une séparation des tâches et les prestations des experts comptables et commissaires aux comptes assurent la bonne tenue des comptes du Groupe.

Vis-à-vis de leurs clients, les filiales ont mis en place un contrôle des comptes (suivi délai-règlement) et des actions sont menées en cas de pratiques abusives.

Informations complémentaires

Conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, les points ci-dessous complètent le rapport RSE.

Indicateurs sociaux

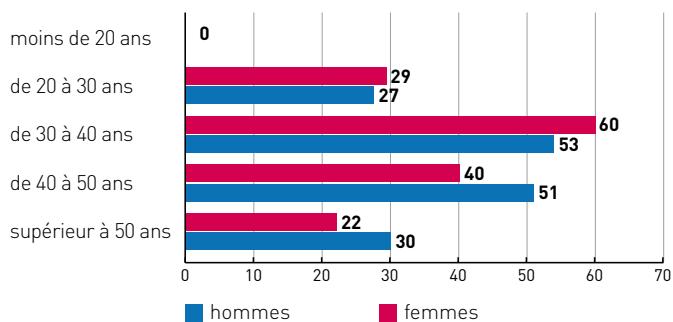
• Effectif Groupe par métiers et par sexe

Effectif Groupe par métiers et par sexe au 31 décembre 2017 (CDD - CDI)

	Sexe	%	Effectif
Marketing communication	hommes	1,92	6
	femmes	4,17	13
Total marketing / communication		6,09	19
Achats	hommes	2,56	8
	femmes	8,33	26
Total achats		10,90	34
Commercial	hommes	16,99	53
	femmes	12,50	39
Total commercial		29,59	92
Logistique	hommes	26,60	83
	femmes	11,54	36
Total logistique		38,14	119
Administration / finances	hommes	1,60	5
	femmes	10,26	32
Total administration / finances		11,86	37
Informatique	hommes	1,92	6
	femmes	1,60	5
Total informatique		3,53	11
Total général		100,00	312

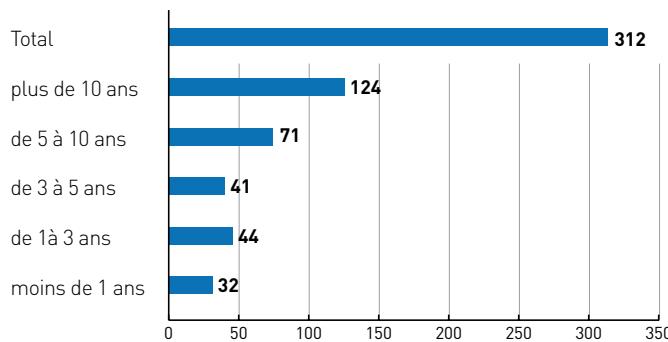
• Effectif Groupe par âge et par sexe

18 % de l'effectif a moins de 30 ans, 16,6 % de l'effectif a plus de 50 ans, 54 % de l'effectif a moins de 40 ans.



Rapport de gestion du conseil d'administration

• Effectif Groupe par ancienneté



• Effectifs (dont répartition par statut)

Statut	2017		2016		2015		2014	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Employés / ouvriers	190	60,90 %	182	59,09 %	209	66,35 %	197	64,80 %
TAM	76	24,36 %	79	25,65 %	58	18,41 %	55	18,10 %
Cadres	46	14,74 %	47	15,26 %	48	15,24 %	52	17,10 %
Total effectifs	312	100 %	308	100 %	315	100 %	304	100 %

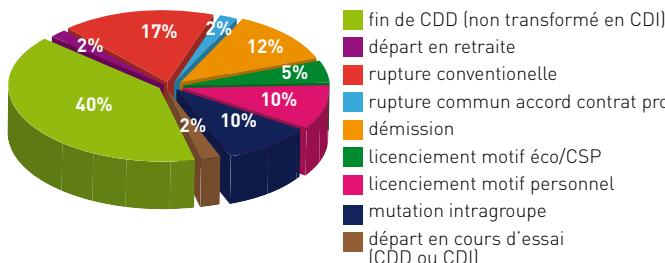
L'effectif du Groupe est réparti sur 11 filiales, dont :

5 filiales de moins de 10 salariés,

1 filiale de 10 à 49 salariés,

4 filiales d'au moins 50 salariés.

Nombre et typologie des départs



Cause de départs	Nombre
Mutation intragroupe	4
Licenciement motif personnel	4
Licenciement pour motif économique / CSP	2
Démission	5
Rupture d'un commun accord contrat pro	1
Rupture conventionnelle	7
Départ en retraite	1
Fin de CDD (non transformé en CDI)	17
Départ en cours d'essai (CDD ou CDI)	1
Décès	0
Total	42

• Évolution des rémunérations

Le groupe U10 tend à suivre une politique salariale évolutive.

• L'organisation du temps de travail

Le groupe U10 est organisé selon un horaire moyen de 35 heures hebdomadaires excepté une société dont l'horaire collectif a été maintenu sur la base de 169 h / mois.

• Absentéisme

Nombre de jours d'absence / causes de maladie	2017	%	2016	%	2015	%	2014	%
Maladie	2159	50,84 %	1985	50,35 %	1 155	39,62 %	2 472	56,88 %
AT/MP/accident de trajet	292	6,88 %	595	15,09 %	484	16,60 %	58	1,33 %
Maternité/paternité	1005	23,66 %	819	20,77 %	872	29,91 %	1 019	23,45 %
Congé parental	627	14,76 %	356	9,03 %	288	9,88 %	631	14,52 %
Événements familiaux	164	3,86 %	187,5	4,76 %	116	3,98 %	166	3,82 %
Total	4247	100 %	3942,5	100 %	2 915	100 %	4 346	100 %

• La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe veille à favoriser la diversité des candidatures, les offres d'emploi diffusées ne comprennent aucun critère de nature discriminatoire et le processus de recrutement s'applique de manière uniforme pour chacun des candidats.

• **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la politique de lutte contre les discriminations, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants**

Le groupe U10 applique la réglementation sociale applicable en France, ce qui implique un respect des conventions fondamentales de l'OIT.

Politique Générale en matière d'environnement

• Problématiques environnementales rencontrées :

Le Groupe n'a rencontré aucun incident impactant l'environnement au cours de ces 4 dernières années. Les filiales n'ont pas constitué de provision et n'ont pas pris de garantie afin de couvrir des risques environnementaux éventuels.

• Sanctions en cas de non-respect de la réglementation environnementale :

Le groupe n'a pas versé d'indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

• Prise en compte des nuisances sonores et pollution spécifique

Le Groupe ne fabriquant aucun produit, il ne génère, à ce jour, aucune nuisance sonore ni pollution spécifique.

Rapport de gestion du conseil d'administration

- Contribution à des « éco-organismes »

en k€	2017	2016	2015
Eco Emballage	214	223	222
Eco mobilier	22	12	5
Recylum	27	30	37
Ecologic	36	25	26
Batribox	4	2	2
Total	303	293	292

Le Groupe a contribué à hauteur de 303 k€ à des « éco organismes » sur 2017, soit une progression de +3,4 % par rapport à 2016.

- Gaspillage alimentaire :

Le Groupe n'est pas concerné par le gaspillage alimentaire. Il n'y a pas de restaurant d'entreprise compte tenu de la taille des structures, les salariés ont à disposition des salles où ils peuvent apporter leur repas et déjeuner.

Utilisation durable des ressources

- Consommation d'eau et approvisionnement :

	2017	2016	2015	2014
Consommation en m ³	1418	3130	4255	4001
Évolution en %	-55	-26,44	6,35	20,29

La consommation d'eau a baissé de 55 %. Les filiales ont travaillé afin d'économiser nos ressources durables.

- Consommation de matières premières, les mesures prises, l'efficacité dans leur utilisation

L'activité du Groupe ne recouvre ni fabrication, ni assemblage et ne génère pas directement d'achat de matière première.

- Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les énergies sont surtout liées à l'utilisation des bureaux, des dépôts et des véhicules des commerciaux et sont principalement l'électricité, le gazole et le gaz.

Consommation en KWh	2017	2016
Électricité	1 508 333	1 292 765
Gaz	289 914	246 243

Les filiales conscientes de l'impact écologique ont continué les actions lancées les années précédentes : baisse de température d'un degré dans les dépôts, utilisation d'un véhicule hybride, transpalettes électriques rechargés en heures creuses, abonnement électricité 100 % énergie verte, équipement en LED du showroom, équipements de bureau munis du label « Energy star », utilisation de piles rechargeables...

- L'utilisation des sols

L'impact environnemental sur les sols n'a pas évolué, en termes de risque, et peut être considéré comme quasi nul. En

termes de bâti, un nouveau site de stockage a été construit et mis en service en 2016.

Changements Climatiques

- Les rejets de gaz à effet de serre

A ce jour, le Groupe n'a pas fait réaliser de bilan afin de mesurer son empreinte carbone ou quantifier ses émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, en raison de son activité et de son usage de transports de marchandises, le Groupe a lancé un chantier pour tracer le taux d'émissions de CO₂.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe n'est pas directement impacté par les conséquences du changement climatique du fait de son activité.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société U10 SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport annuel comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société U10.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales

au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;

- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

■ Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 7 mars et le 3 avril 2018 pour une durée d'environ 4 jours / hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages⁽¹⁾, consistant à vérifier les calculs

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : B10, L3C, DUTEXDOR, TEAM DECO.

Rapport de l'organisme tiers indépendant

effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport annuel.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendues.

Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Dufaitdu recoursàl'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le

risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les informations

Le groupe précise en introduction du chapitre « responsabilité sociale, environnementale et sociétale » que le périmètre du reporting RSE est limité à l'ensemble des filiales du pôle Europe et des services centraux.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 5 avril 2018

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article 225-37 du Code de Commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la société.

La Société se réfère au Code Middlenext depuis le 30 mars 2010 dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance et pour l'établissement du présent rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Ce code mis à jour en septembre 2016 est disponible sur le site Middlenext (www.middlenext.com).

Le conseil considère que les prescriptions du Code Middlenext sont adaptées à la Société, au regard de sa taille, de son activité et de la structure de son capital.

Le conseil déclare avoir pris connaissance des points de vigilance du Code Middlenext (« le Code de référence »).

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

■ 1.1. Composition du conseil

Au 31 décembre 2017, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société :

Thierry Lièvre

Fondateur, Président-Directeur Général, 50 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lièvre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le groupe U10 et en est l'actionnaire majoritaire.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 237 092

Erick Pouilly

Administrateur indépendant 55 ans, de formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROMEC, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

Céline Chambon

Administrateur 46 ans. Diplômée d'un DEA de droit des contrats à l'université de Chambéry, après des études de droit à l'université Lyon

III, Céline Chambon a travaillé en cabinet d'avocats, avant de rejoindre le groupe U10 en 2005. Elle a participé activement à la construction du Groupe U10 dans tous ses aspects juridiques. Elle n'exerce aucune autre fonction ou emploi dans une autre société. Céline CHAMBON est responsable juridique du Groupe U10 et titulaire d'un contrat de travail au sein de la société U10 au 31 décembre 2017.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 200.

TLK

Administrateur

TLK est la holding personnelle de Thierry Lièvre, fondateur du Groupe U10, Président et Directeur Général. TLK est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lièvre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 237 091.

La composition du conseil n'a pas été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'ensemble des administrateurs composant le conseil d'administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

L'un des quatre membres est indépendant.

Le Président est nommé par le conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société n'est pas en mesure de se conformer aux obligations légales au regard du principe de mixité au sein des conseils d'administration prévu par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes dirigeants.

La société va poursuivre sur 2018 sa réflexion pour l'intégration au sein de son conseil d'un nouvel administrateur femme, avec l'objectif de diversification de la composition de son conseil en termes de féminisation, de nationalité ou d'expérience internationale répondant ainsi au quota de 40 % requis par la loi et au renforcement de l'indépendance et de la diversité des administrateurs.

Le Conseil comprend un administrateur indépendant qui répond à l'ensemble des critères de son règlement intérieur et du Code Middlenext.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

Critères	Code Middlenext	Règlement Intérieur	Conformité
Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années	X	X	OUI
Ne pas être client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité au cours des deux dernières années	X	X	OUI
Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	X	X	OUI
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	OUI
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des six dernières années	X	X	OUI
Détenir moins de 1 % du capital social de la Société		X	OUI

L'administrateur indépendant a pris l'engagement de respecter ces critères en adhérant au Règlement Intérieur, engagement qu'il a réitéré lors du renouvellement de son mandat en mars 2015.

■ 1.2. Fonctionnement du conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du conseil d'administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du conseil. Les éléments présentés à la délibération du conseil d'administration sont préparés par le Président et le membre du conseil d'administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le conseil d'administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

Lors de la séance du 30 mars 2010, le conseil d'administration a adopté son Règlement Intérieur dont les termes correspondent

aux principales préconisations du Code de gouvernance d'entreprise Middlenext pour les VaMPS (Valeurs moyennes et petites) visant à assurer ainsi la transparence au sein de la Société.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du conseil d'administration de la Société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du conseil d'administration en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement adapté aux besoins actuels du conseil d'administration, est modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du conseil.

Lors de sa séance du 28 mars 2013, le conseil d'administration a apporté des précisions rédactionnelles au Règlement Intérieur notamment par rapport à la composition du conseil d'administration, du comité d'audit et à leur fonctionnement respectif au regard du Code Middlenext et de la recommandation AMF n° 2010-15 du 7 décembre 2010.

Le Règlement Intérieur tel qu'adopté par le conseil d'administration du 28 mars 2013 après discussion, est disponible sur le site Internet de la Société.

■ 1.3. Comité d'audit

La Société n'a pas constitué de comité d'audit. Elle a décidé d'attribuer les compétences du comité d'audit à son conseil d'administration, conformément à l'exemption prévue par l'article L.823-20.4 du Code de commerce. Le comité d'audit est composé de deux membres administrateurs possédant les connaissances techniques nécessaires à leur devoir de diligence et à l'exclusion du Président - Directeur Général. Sont également exclus du comité d'audit les dirigeants salariés.

Le conseil d'administration réuni en comité d'audit est présidé par l'administrateur indépendant, qui dispose par ailleurs des compétences financière et comptable requises pour cette fonction.

Le fonctionnement du conseil d'administration réuni en comité

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

d'audit est prévu par l'article 4.4 du Règlement Intérieur du conseil d'administration.

Le conseil d'administration dans sa formation en comité d'audit

■ 1.4. Gouvernance d'entreprise

La Société a pris la décision de se référer au Code Middlenext.

La mise en œuvre des 19 recommandations du Code est reprise dans le tableau ci-dessous :

Numéro	Objet	État de suivi
R1	Déontologie des membres du conseil	Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du conseil. Ces règles de déontologie portent sur les opérations de bourse, et notamment la transparence dans ces opérations, les conflits d'intérêts, la confidentialité et le devoir d'assiduité et de diligence des administrateurs.
R2	Conflits d'intérêts	Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes et le cas échéant démissionner.
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendants	Le Conseil d'Administration comprend un administrateur indépendant, Erick Pouilly, parmi les 4 membres qui le composent. La Société est favorable à l'ouverture du Conseil à une nouvelle personnalité externe chargée d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil et plus précisément une femme qui répondrait ainsi à l'obligation légale de féminisation du Conseil d'Administration.
R4	Information des membres du conseil	Les administrateurs disposent de l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Chaque information est concise, pertinente et synthétique. Le délai de mise à disposition de ces informations est raisonnable compte tenu du temps nécessaire pour les analyser.
R5	Organisation des réunions du conseil et des comités	Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum quatre fois par an. Le Conseil réuni en Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant les réunions du Conseil d'Administration. La fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Les réunions sont préparées par tous en amont.
R6	Mise en place de comités	Les fonctions du comité d'audit sont remplies par le conseil d'administration. En effet, compte tenu de la taille de l'entreprise, de ses besoins et du nombre d'administrateurs, il n'a pas été jugé utile d'organiser le conseil avec des comités ad hoc spécialisés, l'ensemble des administrateurs étant sollicité collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise. Dans un souci d'efficacité, la société ne souhaite pas mettre en place des comités de convenance sans portée réelle pratique.
R7	Mise en place d'un règlement intérieur	Le Conseil d'Administration a décidé de fixer les principes directeurs de son fonctionnement dans un Règlement Intérieur. Ainsi, le Conseil d'Administration a adopté son Règlement Intérieur le 30 mars 2010, modifié le 28 mars 2013, auquel chaque membre du Conseil a adhéré. Le Règlement Intérieur est mis en ligne sur le site de la Société.
R8	Choix de chaque administrateur	Lors de la nomination des administrateurs, le curriculum vitae des candidats est présenté et détaillé à l'Assemblée Générale. Chaque nomination fait l'objet d'une résolution distincte. De plus, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport du président, ceci afin que les actionnaires puissent véritablement se prononcer en toute connaissance de cause sur la nomination de chaque administrateur.
R9	Durée des mandats des membres du conseil	Le mandat des administrateurs est fixé à 6 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité et des spécificités de la Société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui s'apprécie sur une durée suffisante. La société ne juge pas utile de réduire la durée des fonctions des administrateurs dès lors que la loi et les statuts permettent de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil d'Administration, sans préavis ni indemnité. Cette durée de 6 ans n'affecte ni l'indépendance de l'administrateur ni son nécessaire investissement dans la Société.
R10	Rémunération des administrateurs	La société n'a pas mis en place de jetons de présence, dans la mesure où à ce jour l'absence de mixité légale au sein du Conseil d'Administration se traduit par la suspension du versement des jetons de présence le temps de la mise en conformité.
R11	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Le Conseil d'Administration procède à une auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux une fois par an.
R12	Relation avec les actionnaires	Les conditions du dialogue entre les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires sont réunies dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil est attentif au résultat des votes de la majorité des minoritaires. Les dirigeants rencontrent les actionnaires minoritaires qui le souhaitent, hors assemblée générale.
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	La rémunération de Thierry Lièvre, seul mandataire social dirigeant, se compose d'une rémunération fixe qui tient compte du niveau de responsabilité et de l'expérience. Cette rémunération est transparente à l'égard des actionnaires au travers de la communication financière de la société et conformément aux dispositions légales.
R14	Préparation de la succession des dirigeants	Le Conseil a réfléchi à la question de l'établissement d'un plan de succession du dirigeant en exercice. Ce sujet est inscrit annuellement à l'ordre du jour du Conseil avec le souci de la pérennité de l'entreprise.
R15	Cumul contrat de travail et mandat social	Thierry Lièvre, seul mandataire social dirigeant, n'est titulaire d'aucun contrat de travail dans la société.
R16	Indemnités de départ	Thierry Lièvre, seul mandataire social dirigeant, ne bénéficie pas d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. Il ne bénéficie enfin d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.
R17	Régimes de retraite supplémentaires	Thierry Lièvre, seul mandataire social dirigeant, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire financé par l'entreprise.
R18	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Depuis l'adhésion au Code Middlenext, la Société n'a pas mis en place de nouveau plan de stocks options et/ou d'attribution gratuite d'actions.
R19	Revue des points de vigilance	Le Conseil a pris connaissance des points de vigilance du Code Middlenext et les revoit régulièrement. La société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2017, à veiller à leur prise en considération.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

■ 1.5. Système moniste unifié de direction générale et limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le conseil d'administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L.225-51 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du conseil par le Président du conseil d'administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le conseil d'administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

La présence d'au moins un administrateur indépendant au conseil d'administration et le mode de fonctionnement du conseil d'administration permettent de garantir des débats contradictoires au sein du conseil et de préserver la mission de contrôle du conseil.

■ 1.6. Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de Direction Générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du conseil d'administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de U10.

Lors de leur nomination, les administrateurs signent et adhèrent au règlement intérieur du conseil. Il leur incombe des devoirs et notamment celui de faire part spontanément au conseil de tout risque, de toute situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou une société du groupe. De plus, en cas de conflit d'intérêt, l'administrateur concerné s'abstient de participer aux débats et ne prend pas part au vote des résolutions correspondantes. Son retrait peut aller jusqu'à la démission de son mandat d'administrateur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

■ 1.7. Missions et actions du conseil

Le conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

C'est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société et contrôle leur gestion,
- définit les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre,
- débat des opérations majeures envisagées par le groupe U10 dans les conditions qu'il détermine,
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête, ou à l'occasion d'opérations majeures,
- autorise la conclusion des nouvelles conventions réglementées après avoir validé leur intérêt pour la Société et apprécié les conditions financières,
- procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses travaux,
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales,
- est tenu informé des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place et de leur suivi,
- et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2017 et 2 fois en comité d'audit :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
25/01/2017	100 %	<p>Communiqué Financier du quatrième trimestre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale des actionnaires - communiqué financier des résultats annuels 2016 - présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232 – 2 et L 232 – 3 du Code de Commerce - proposition d'affectation du résultat - mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L 225 – 209 et suivants du Code de Commerce - compte rendu des travaux du Conseil d'Administration réuni en Comité d'Audit - activité et évaluation des travaux du Conseil d'Administration - examen des points de vigilance et des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext actualisé en septembre 2016 - délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale - examen de l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration au regard des dispositions de l'article L 225-18-1 du Code de Commerce
12/04/2017	100 %	<p>Comité d'Audit</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen de la rémunération de Monsieur Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, au regard des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de Commerce - rédaction et mise au point des rapports du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Président - Directeur Général établis en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce - convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée - examen des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce
24/05/2017	100 %	<p>Comité d'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiqué d'opération sur titres - mise en place d'une autorisation de découvert d'un montant maximum de 2.000.000 EUROS auprès de LA BANQUE POSTALE - pouvoirs à donner au Président - Directeur Général
15/06/2017	50 %	<p>Programme de rachat</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du programme de rachat par la société de ses propres actions, autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2017 - réduction du capital social par annulation de 1.378.987 actions rachetées par la société à AMIRAL GESTION, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2016
26/07/2017	75 %	<p>Comité d'Audit</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiqué financier du premier semestre 2017 - convention de prestations de services et de mise à disposition de locaux U10/TLK - examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017 - communiqué Financier du premier semestre 2017
13/09/2017	100 %	<p>Validation des honoraires</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi des préconisations faites par les Commissaires aux Comptes lors des audits de contrôle interne - validation de la comptabilisation de l'opération de rachat du bloc Amiral dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels - validation des honoraires des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017 - améliorations informatiques
26/10/2017	75 %	<p>Analyses</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des documents de gestion prévisionnelle

2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

«RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification

des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS
 Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lièvre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 20/05/2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020
Céline Chambon 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administratrice	AGO du 29/10/2012	AGM du 20/05/2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 Démission avec effet le 2 avril 2018
SAS TLK Représentant permanent : Laurent Simon 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 29/10/2012	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021

■ 3.2. Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2017 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lièvre	Membre du comité de direction de UTEX Membre du comité de direction de DUTEXDOR Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais Directeur de U10 Limited (anciennement U10 Hong-Kong) depuis le 11 septembre 2015
-----------------------	--

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi. »

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux - Autres informations concernant les mandataires sociaux

■ 3.1. Mandats et fonctions exercés au sein de U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2017 au sein de U10, les fonctions et mandats suivants :

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

Céline Chambon

Membre du comité de direction de UTEX
Membre du comité de direction de DUTEXDOR

■ 3.3. Mandats et fonctions exercés hors du groupe U10

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2017 sur la base des informations actualisées ou connues de la Société.

Mandats exercés hors du Groupe U10	2017	2016	2015	2014	2013
Thierry Lièvre					
Gérant de DOCKER [jusqu'au 18 juillet 2016]	•	•	•	•	•
Président de TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Gérant de TLK [jusqu'au 17 novembre 2014]			•		•
Gérant de la SNC AMPERE [jusqu'au 31 décembre 2013]					•
Gérant de la SNC CIGOGNE [jusqu'au 31 décembre 2013]					•
Gérant de la SNC NUMA BLANC [jusqu'au 31 décembre 2013]					•
Co-gérant de la SARL OFFSHORE LIMITED [jusqu'au 17 décembre 2013]					•
Président de la SAS OFFSHORE SPIRIT [jusqu'au 26 décembre 2013]					•
Erick Pouilly					
Administrateur de la société MicroMass, LLC, USA	•	•	•		
Administrateur de la société Dhyve, USA		•	•		
Administrateur de la société Poblocki, USA	•	•	•		
Gérant de la SARL PIF	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société VALUS, LLC, USA	•	•	•		
Vice-Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Administrateur du SP Anderson Group, Canada	•	•	•	•	
Administrateur de la société SPS, LLC, USA			•	•	
Administrateur de la société AMS, LLC, USA				•	•
Administrateur de la société PEMC, LLC, USA				•	•
Membre du conseil de surveillance de FINANCIERE NEXTPOOL SAS				•	•
TLK					
Membre du comité stratégique de la SAS COURB	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC AMPERE [depuis le 31 décembre 2013]	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CIGOGNE [depuis le 31 décembre 2013]	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC NUMA BLANC [depuis le 31 décembre 2013]	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CARAT [depuis le 21 février 2014]	•	•	•	•	
Gérante de la SNC SUN ARBOIS [depuis le 2 septembre 2014]	•	•	•	•	
Présidente de la SAS B10 [depuis le 24 juin 2014]	•	•	•	•	
Directeur Général de la SAS L3C [depuis le 20 mai 2014]	•	•	•	•	
Présidente de la SAS DOCKER [depuis le 18 juillet 2016]	•	•			
Gérante de la SNC Mille 8 [depuis le 4 janvier 2017]					
Gérante de la SNC Sunset [depuis le 14 mars 2017]					

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

■ 3.4. Rémunération des mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des rémunérations versées

Mandataires sociaux	Thierry Lièvre (1)	Céline Chambon
Rémunération fixe	234 000	100 289
Rémunération variable		
Rémunération exceptionnelle		
Jeton de présence		

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au cours de l'exercice 2017.

Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry Lièvre		X		X		X		X
Céline Chambon	X (depuis 2005)			X		X		X
Erick Pouilly		X		X		X		X

■ 3.5. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt et aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux.

■ 3.6. Transactions effectuées par les mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017

Date	Acquéreur	Nombre	PU	Total en €
14/11/2017	TLK	150 000	3,25	487 500
15/11/2017	TLK	50 000	3,25	162 500
	Sous-total TLK	200 000	3,25	650 000
17/11/2017	DOCKER	510 000	3,30	1 683 000

4. Rémunerations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

■ 4.1. Principes applicables à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

4.1.1.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MIDDLENEXT recommande que le Conseil d'Administration de chaque entreprise détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information qui en est faite, conformément aux exigences légales et réglementaires. L'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs, financiers et extra-financiers et des critères qualitatifs.

(1) Le montant indiqué au titre de la rémunération globale correspond au montant versé par U10 au titre de son mandat de Président - Directeur Général. La convention de services conclue entre TLK et U10, décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, ne prévoit aucune prestation liée aux fonctions de Président - Directeur Général de Thierry Lièvre. Aucune rémunération directe n'est versée par les filiales de U10 à Thierry Lièvre.

Le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants sont fondés sur les sept principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise
- Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

4-1-2.

Par ailleurs, la recommandation AMF n° 2012-02 indique que : « Dans le cadre de la présentation de leur politique de rémunération, l'AMF recommande aux sociétés :
– d'indiquer la périodicité de révision de la rémunération fixe
– de présenter les augmentations de la rémunération fixe de leurs dirigeants, en indiquant le pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent et en explicitant, si elle est significative, les raisons de cette augmentation. »

4.1.3.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle qu'elle figure dans le présent rapport est soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires. Le Conseil présente également à l'assemblée générale ordinaire annuelle les éléments composant la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chacun des dirigeants mandataires sociaux. Cette présentation est suivie d'un vote impératif des actionnaires. Lorsque l'assemblée générale ordinaire émet un avis négatif, le Conseil statue sur les modifications à apporter à la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos ou à la politique de rémunération future. Il publie immédiatement sur le site internet de la société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner au vote de l'assemblée générale ordinaire et en fait rapport lors de l'assemblée suivante.

■ 4.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Au sein de la société, seul Thierry LIEVRE, fondateur du Groupe U10, Président-Directeur Général, est dirigeant mandataire social exécutif.

4.2.1. Rémunération fixe

La rémunération fixe de Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, non soumise à des conditions de performance, est déterminée en prenant en compte sa situation de fondateur du Groupe U10, ainsi que le niveau, la difficulté des responsabilités et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable. Elle n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long.

La rémunération fixe de Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, a été fixée pour la première fois par un Conseil d'Administration du 3 juillet 2014, puis réexaminée à l'occasion du Conseil d'Administration du 17 mars 2016 et reste inchangée au 31 décembre 2017.

4.2.2. Rémunération variable

Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.

4.2.3. Rémunération exceptionnelle

Des circonstances très particulières (par exemple en raison de leur importance pour la société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent) pourraient donner lieu à une rémunération exceptionnelle attribuée au dirigeant mandataire social du Groupe U10.

L'attribution d'une rémunération exceptionnelle serait exceptionnelle, motivée et explicité par le Conseil. Son versement serait conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

4.2.4. Avantages de toutes natures

Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, ne bénéficie d'aucun autre avantage de toute nature lié à l'exercice de son mandat social exécutif, tel que options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme, indemnité liée à la cessation des fonctions ou régime de retraite supplémentaire.

La rémunération de Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général, répond aux principes et recommandations préconisées par le Code MIDDLENEXT pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées concernant la rémunération des dirigeants sociaux.

4.2.5. Tableau récapitulatif des rémunérations versées

Les rémunérations versées figurent au point 3.4. ci-dessus.

4.2.6. Projets de résolutions établis par le Conseil d'Administration en application des articles 225-100 et 225-37-2 du Code de Commerce, soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 2018

Approbation des éléments de rémunération totale et avantages de toute nature composant la rémunération versée au titre de l'exercice 2017 au Président - Directeur Général

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L 225-37 du Code de Commerce et en application de l'article L 225-100 du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président - Directeur Général.

Approbation des principes de critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération totale et avantages de toute nature, attribuables à raison de son mandat à Thierry LIEVRE, Président - Directeur Général

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article

Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

L 225-37 du Code de Commerce et en application de l'article 225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président – Directeur Général, présentés dans ledit rapport.

5. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre : d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société

d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

L'ensemble des délégations dans le cadre d'augmentations de capital en cours de validité qui ont été accordées par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2016 au conseil d'administration et les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2017 font l'objet, en application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Dixième résolution)	16 juin 16	26 mois	16 août 18	40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. (Onzième résolution)	16 juin 16	26 mois	16 août 18	40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Douzième résolution)	16 juin 16	26 mois	16-août-18	40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (Treizième résolution)	16 juin 16	26 mois	16 août 18	dans le cadre des délégations prévues aux dixième, douzième et dix-huitième résolutions et en cas de demande excédentaire : dans la limite de 15 % de chaque émission et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite des plafonds fixés aux dixième et douzième résolutions.	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société. (Quinzième résolution)	16 juin 16	26 mois	16 août 18	15 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations visées aux douzième, treizième et quatorzième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2016, à l'effet de procéder, dans les conditions prévues à l'article L 225-136 du Code de Commerce, à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier. (Dix-huitième résolution)	16 juin 16	26 mois	16 août 18	dans la limite de 20 % du capital social par an avec imputation sur les plafonds de 40 000 000 € et 50 000 000 € de la douzième résolution et en cas de demande excédentaire : dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Non utilisée à ce jour

Comptes consolidés annuels

31 décembre 2017

1. Bilan consolidé	42
2. Compte de résultat consolidé et état du résultat global	43
2.1. Résultat consolidé	43
2.2. État du résultat global	43
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	44
4. Variation des capitaux propres consolidés	45
5. Annexe aux comptes consolidés	45
5.1. Règles et méthodes comptables	45
5.2. Présentation des postes de bilan	49
5.2.1. Actifs non courants	49
5.2.1.1. Ecarts d'acquisition	50
5.2.1.2. Immobilisations incorporelles	50
5.2.1.3. Immobilisations corporelles	51
5.2.1.4. Immobilisations financières	52
5.2.2. Actifs courants	52
5.2.2.1. Stocks	52
5.2.2.2. Créances	52
5.2.2.3. Disponibilités	53
5.2.3. Capitaux Propres	53
5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions	53
5.2.3.2. Information sur le capital	53
5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	54
5.2.4. Provisions	54
5.2.5. Dettes	55
5.2.5.1. Endettement financier net	55
5.2.5.2. Dettes courantes	56
5.2.5.3. Instruments financiers	57
5.3. Présentation des postes du compte de résultat	57
5.3.1. Chiffre d'affaires	57
5.3.2. Résultat courant	57
5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs	57
5.3.2.2. Autres produits et charges opérationnels	57
5.3.3. Dotations nettes amortissements et provisions	57
5.3.4. Autres produits et charges opérationnels non courants	58
5.3.5. Charges et produits financiers	58
5.3.6. Impôt sur les bénéfices	58
5.3.7. Bénéfice par action	59
5.4. Information sectorielle	59
5.5. Compte de résultat pro forma	60
5.6. Engagements hors bilan	61
5.7. Partiés liées	61
5.7.1. Entreprises liées	61
5.7.2. Rémunérations des dirigeants	62
5.8. Information sur les contrats de location	62
5.9. Événements postérieurs à la clôture	62
5.10. Honoraire des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le groupe	62

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

1. Bilan consolidé

ACTIF	k€	Note	2017		2016
			Brut	Amortissements	Net
Écarts d'acquisition		5.2.1.1	47 468	47 468	50 176
Autres immobilisations incorporelles		5.2.1.2	3 273	2 849	423
Immobilisations corporelles		5.2.1.3	33 364	13 629	19 735
Immobilisations financières		5.2.1.4	3 294	0	3 294
Impôts différés actifs		5.3.6	816	0	816
Total des actifs non courants			88 215	16 478	75 525
Stocks		5.2.2.1	58 054	278	57 776
Clients		5.2.2.2	37 721	449	37 272
Impôts courants		5.2.2.2	2 184	0	2 184
Autres créances et charges constatées d'avance		5.2.2.2	9 190	2 162	7 028
Disponibilités et quasi-disponibilités		5.2.2.3	16 105	0	16 105
Total des actifs courants			123 254	2 889	120 365
TOTAL			211 469	19 367	192 102
PASSIF		Note		2017	2016
k€					
Capital				17 261	18 640
Prime d'émission et d'apport				12 807	12 807
Titres d'autocontrôle				-78	-101
Réserves et résultat				57 987	70 644
Capitaux propres - Part du Groupe				87 976	101 990
Intérêts minoritaires				5 643	5 835
Total des capitaux propres				93 620	107 825
Dettes financières à long terme		5.2.5.1		25 408	29 816
Provisions non courantes		5.2.4		1 227	1 161
Impôts différés passifs		5.3.6		1 497	2 571
Total des passifs non courants				28 132	33 548
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme		5.2.5.1		5 446	4 364
Dettes financières à court terme		5.2.5.1		32 315	28 127
Provisions courantes		5.2.4		218	225
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.2.5.2		22 014	24 476
Dettes d'impôt sur les sociétés		5.2.5.2		50	163
Autres passifs courants		5.2.5.2		10 307	8 585
Total des passifs courants				70 350	65 939
TOTAL				192 102	207 312

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

2. Compte de résultat consolidé et état du résultat global

■ 2.1. Résultat consolidé

Compte de résultat consolidé - k€	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	5.3.1	180 324	198 613
Escomptes accordés		-622	-643
Produits des activités ordinaires		179 702	197 970
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance		-120 212	-132 525
Charges de personnel	5.3.2.1	-19 803	-20 340
Autres produits et charges d'exploitation		-29 458	-29 676
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 848	-1 986
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions		8 380	13 443
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 893	-1 732
Résultat opérationnel courant		6 487	11 712
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.3.4	-566	-678
Résultat opérationnel		5 921	11 033
Produits financiers		36	443
Charges financières		-980	-884
Charges financières nettes	5.3.5	-944	-440
Impôts sur les bénéfices	5.3.6	-1 745	-3 440
Résultat net consolidé		3 233	7 153
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		3 023	6 836
Intérêts minoritaires		210	318
Résultat par action	5.3.7	0,18	0,40

Le résultat par action figurant dans les comptes 2016 publiés était de 0,37 € par action, avant la réduction de capital par annulation d'actions approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2017.

■ 2.2. État du résultat global

Etat du résultat global - k€	2017	2016
Résultat net consolidé (report)	3 233	7 153
Réserves de conversion	-3 021	801
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts ⁽¹⁾ et ⁽²⁾	-2 865	-226
Écarts actuariels sur les engagements de retraite ⁽²⁾	-	-69
Autres éléments du résultat global	-5 886	506
Résultat global	-2 653	7 659
[1] dont repris en résultat consolidé, net d'impôt	1 433	148
[2] dont effet d'impôts :	-1 884	-1 692

Les autres éléments du résultat global ont tous vocation à être recyclés en résultat, à l'exception des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2017	2016
Résultat net consolidé		3 233	7 153
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		2 298	2 008
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.2.1.1 à 5.2.1.3	2 121	1 945
Variation des provisions pour risques et charges	5.2.4	81	-185
Variation des impôts différés	5.3.6	94	149
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		10	51
Divers		-7	48
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		5 531	9 161
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-11 226	5 447
Stocks	5.2.2.1	-5 019	3 569
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	-3 616	5 129
Fournisseurs	5.2.5.2	-1 572	-3 448
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 et 5.2.5.2	-1 020	197
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-5 696	14 608
dont impôt sur les sociétés décaissé		-3 330	-2 557
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-433	-324
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-890	-2 647
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-24	-481
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	242	301
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-1 104	-3 151
Dividendes versés hors Groupe	4	-5 706	-3 908
Acquisition de titres d'autocontrôle (ayant donné lieu à réduction de capital)		-5 668	-
Titres d'autocontrôle	4	23	-4
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	1 150	15 570
Avances de trésorerie reçues	5.2.5.1	7 150	-
Remboursement d'emprunts	5.2.5.1	-4 475	-8 056
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	4	-14
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-7 521	3 588
Incidence des variations de change		491	-131
Variation de trésorerie		-13 830	14 914
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	4 776	-10 138
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	-9 054	4 776

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 742 k€ (660 k€ en 2016).

Les dividendes relatifs à l'exercice 2016 et décidés par l'assemblée générale du 15 juin 2017 ont été mis en paiement le 5 juillet 2017.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Autres éléments du résultat global								Total
		Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Juste valeur des instruments financiers	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	
Capitaux propres consolidés au 31/12/2015	18 615 075	18 640	12 807	60 579	-98	2 489	4 171	98 587	5 680	104 268
Résultat de l'exercice				6 836				6 836	318	7 153
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-295	776	481	25	506
Total des profits et pertes comptabilisés en 2016				6 836		-295	776	7 317	342	7 659
Titres d'autocontrôle	-1 733			2	-4			-1		-1
Distribution de dividendes des sociétés intégrées				-3 908				-3 908	-183	-4 091
Autres mouvements				-4				-4	-4	-9
Capitaux propres consolidés au 31/12/2016	18 613 342	18 640	12 807	63 504	-102	2 194	4 947	101 990	5 835	107 825
Résultat de l'exercice				3 023				3 023	210	3 233
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-2 865	-2 935	-5 801	-85	-5 886
Total des profits et pertes comptabilisés en 2017				3 023		-2 865	-2 935	-2 777	125	-2 653
Titres d'autocontrôle	-1 375 589			-1 379	-4 294	23		-5 650		-5 650
Distribution de dividendes des sociétés intégrées						-5 587		-5 587	-317	-5 903
Capitaux propres consolidés au 31/12/2017	17 237 753	17 261	12 807	56 647	-78	-672	2 012	87 977	5 643	93 620

(1) après élimination des titres d'autocontrôle, soit 26 390 au 31 décembre 2016 et 22 992 au 31 décembre 2017

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2017, la distribution d'un dividende de 5 591 k€ a été mise en paiement le 5 juillet 2017. Suite à la réduction de capital réalisée le 15 juin 2017 par l'annulation de 1 378 987 actions propres acquises en 2017 pour un montant de 5 667 k€, le dividende distribué représente 0,32 € par action.

Les intérêts minoritaires concernent pour l'essentiel les minoritaires du sous-groupe SMERWICK, DUTEXDOR, LA NOUBA et UWEB.

Le poids des intérêts minoritaires dans les principaux agrégats des comptes consolidés (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, résultat net, capitaux propres, trésorerie nette d'endettement) n'étant pas significatif, aucune information détaillée n'est donnée en annexe.

5. Annexe aux comptes consolidés

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 4 avril 2018 par le conseil d'administration. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. L'assemblée générale dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui sont présentés.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes

consolidés annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Faits marquants de l'exercice

La société a acquis un bloc de 1 378 987 de ses propres actions pour un montant de 5 667 k€, qui ont été annulées par décision du conseil d'administration du 15 juin 2017. Le capital social est désormais composé de 17 260 745 actions d'une valeur nominale de 1 €.

■ 5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes, amendements et interprétations qui sont

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Il s'agit principalement de :

- L'amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »,
- L'amendement IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes »,
- L'amendement IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'IASB et l'Union Européenne avant la date de clôture, ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15, y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 9 « Instruments financiers »,
- IFRS 16 « Contrats de location »,
- L'amendement IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions de paiements fondés sur des actions »,
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et avances reçues et versées non remboursables »^[a].
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016^[a].

(a) adoption prévue par la Commission Européenne début 2018.

Ces normes, amendements et interprétations rentrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception de la norme IFRS 16, qui rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur les comptes consolidés suite à l'application de ces normes.

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « Contrats de locations », votée par l'IASB et adoptée par la Commission Européenne le 9 novembre 2017 avec une première application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, est en cours de réalisation au sein du Groupe, dans le contexte où des précisions importantes sont attendues sur des points structurants, notamment sur les contrats de location immobiliers. Le Groupe

n'envisage pas d'appliquer par anticipation la norme IFRS 16, et n'a pas encore choisi la méthode de transition. Une information sur les contrats de location simple est donnée en note 5.8.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, amendements et interprétations aient un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives concernent notamment l'évaluation des dépréciations d'actifs.

La crise économique et financière a accru les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à IAS 10.

U10 n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité très forte du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux et des taux de change.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le Groupe est constitué de 20 sociétés.

Mouvements de périmètre :

Les sociétés UTEX et DUTEXDOR ont été fusionnées le 19 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La société OPERATING ASIA a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine universelle à B10 en janvier 2017 .

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	2017		Méthode de consolidation	Activité
					Méthode de consolidation	% de détention		
Services Centraux	U10	Création le 4 mai 1994	31 déc	-	IG	-	IG	Société mère
	LOG10	Création le 1 ^{er} août 2005	31 déc	100 %	IG	100 %	IG	Société de services spécialisée en logistique
Maison	L3C	Création le 12 décembre 2003	31 déc	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale spécialisée dans les articles textiles de décoration d'intérieur : rideaux, voilages, coussins, linge de lit et linge de bain, nappages PVC et revêtements adhésifs plastiques

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

FRED OLIVIER	1 ^{er} janvier 2002	31 déc	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table	
B10	1 ^{er} octobre 2003	31 déc	99,90 %	IG	99,90 %	IG	Société holding de CODICO, LA NOUBA et OPERATING ASIA réalisant des prestations de services et les approvisionnements pour le compte de CODICO	
CODICO	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,90 %	IG	99,90 %	IG	Société spécialisée dans les gammes d'utilitaires de la maison et de loisirs, ainsi que d'articles de loisirs créatifs et éducatifs	
LA NOUBA	1 ^{er} juillet 2014	31 déc	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête	
OPERATING ASIA	1 ^{er} juillet 2014	31 déc			99,90 %	IG	Société spécialisée dans l'import par containers d'articles d'utilitaires de la maison et de loisirs qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine universelle à B10 en janvier 2017	
TEAM DECO	Création le 21 juin 2012	31 déc	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation et la distribution de lignes de produits destinés à la décoration et à l'aménagement de la maison	
U-WEB	Création le 16 août 2011	31 déc	51 %	IG	51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via internet d'articles textiles de décoration d'intérieur - société sous procédure de sauvegarde depuis le 24 novembre 2016	
Sous-vêtements	DUTEXDOR (ex UTEX)	Création le 2 mai 2006	31 déc	65 %	IG	65 %	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française. Société porteuse des titres Dutexdor, sans activité commerciale avant la fusion de l'ex. société DUTEXDOR dans UTEX avec effet au 1 ^{er} janvier 2017.
	DUTEXDOR	1 ^{er} avril 2006	31 déc			65 %	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française ayant fait l'objet d'une fusion dans UTEX avec effet au 1 ^{er} janvier 2017.
Asie	SMERWICK GROUP	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taiwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN U10 (ex. HENGWEI ASIA LIMITED)	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	6 mai 2011	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18 novembre 2016	31 déc	72,69 %	IG	-	-	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 ^{er} janvier 2013	31 déc	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	U10 LIMITED (ex. U10 HONG-KONG LIMITED)	Création le 11 septembre 2015	31 déc	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

Méthodes de consolidation

Les sociétés dont U10 détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles U10 détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exercables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Il n'existe pas de sociétés dans lesquelles U10 détient une influence notable.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises, ni d'activités conjointes.

Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros :

- au taux moyen de la période pour le compte de résultat,
- au taux de clôture pour les postes de bilan hors capitaux propres,
- au taux historique pour les composantes des capitaux propres, hors résultat de l'exercice : les mouvements de l'exercice sont constatés en « autres éléments du résultat global », les écarts de conversion cumulés sont inscrits dans une colonne spécifique du tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain [USD]	1,129292	1,1993	1,106608	1,0541

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période, en résultat opérationnel courant ou résultat financier selon la nature de la créance ou de la dette. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat opérationnel courant.

Les règles de comptabilisation des instruments de couverture en devises sont présentées ci-dessous (§ Instruments dérivés – risques de change).

Instruments financiers - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes

- 1 - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- 2 - Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- 3 - Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, «au coût» ou «au coût amorti» :
 - Les actifs et passifs comptabilisés «au coût» concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les actifs et passifs comptabilisés «au coût amorti» concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- 4 - Actifs disponibles à la vente : aucun actif de ce type n'est comptabilisé dans les comptes du Groupe
- 5 - Instruments dérivés : les instruments utilisés par le Groupe sont uniquement des instruments de flux financiers futurs. Ils ont la qualification d'instruments de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en résultat global (cf. note 5.2.5.1).

Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

Les risques de taux et risques de change sont décrits aux paragraphes 5.2.5.1. « Endettement financier » et 5.6 « Engagements hors bilan ».

Conformément à la norme IFRS13, proche de la norme IFRS 7 précédemment appliquée, la ventilation des instruments financiers est donnée en note 5.2.5.3, en fonction de la

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

hiérarchie de détermination de la juste valeur suivante :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques
- niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou

le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix)

- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

■ 5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Actifs non courants

Écarts d'acquisition

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1^{er} janvier 2004.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1^{er} janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai de un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation sont effectués (i) en cas d'indices de pertes de valeur, dans le cas des actifs non courants à durée de vie définie et (ii) systématiquement à chaque clôture dans le cas des actifs à durée de vie indéfinie (en pratique, essentiellement les écarts d'acquisition).

Les tests sont réalisés au niveau des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT).

Les UGT sont présentées par activité, aucune modification n'est intervenue sur les exercices présentés.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

Les tests de dépréciation sont effectués selon la méthode de la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les projections de flux de trésorerie, réalisées sur une période de cinq ans, et utilisées pour les tests de dépréciation sont fondées sur des estimations, validées par la Direction, basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour extraire les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les estimations est de 1,9 % (idem en 2016). Le taux d'actualisation, compris entre 8,5 % et 9,5 % en 2016 et 2017, intègre différents paramètres (taux des OAT, prime de risques marché, bêta sectoriel).

Des tests de sensibilité (variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et des données opérationnelles clés) sont effectués lors de la réalisation des tests de dépréciation.

5.2.1.1. Écarts d'acquisition

UGT - k€	2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
Maison	20 514	20 514
Articles de mode	7 115	7 115
Asie	19 840	22 547
Total	47 469	50 176

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une valeur recouvrable inférieure à la valeur

Evolution en k€	2017	2016
Solde en début d'exercice	50 176	49 465
Variation de l'écart de conversion	-2 708	711
Solde en fin d'exercice	47 468	50 176

comptable des écarts d'acquisition.

Les tests de sensibilité sur le plan d'affaires (variation du chiffre d'affaires, variation de la marge opérationnelle) n'ont pas conduit à identifier de risques de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en cas d'acquisition et à leur juste valeur en cas de regroupement d'entreprises.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Les immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie.

Compte tenu de la nature de l'activité de la société, aucun frais de recherche et développement n'a été identifié selon la norme IAS38.

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2017 Amortissements	Valeur nette	2016 Valeur nette
Matrices - Dessins	1 064	788	275	261
Logiciels, brevets, licences, marques	2 115	1 968	147	60
Autres immobilisations incorporelles	94	93	1	3
Total	3 272	2 849	423	324

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	261	278	-	-264	0	275
Logiciels, brevets, licences, marques	60	104	-3	-89	75	147
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	1
Total	324	382	-3	-353	75	423

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en cas d'acquisition et à leur juste valeur en cas de regroupement d'entreprises.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobilier de bureau : de 2 à 10 ans

L'application de la norme IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunts n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. A ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de L3C et U10 financés par crédit-bail ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités, les loyers sont constatés en charges opérationnelles sur la durée du contrat de location.

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	2016 Valeur nette
Terrains	1 900		1 900	1 900
Constructions	19 275	5 331	13 945	14 640
Installations techniques, matériel et outillage	842	612	230	227
Agencements	8 832	5 687	3 145	3 220
Matériel de transport	411	315	96	217
Matériel et mobilier de bureau	2 105	1 685	420	419
Immobilisations en cours	-		-	51
Total	33 364	13 629	19 735	20 673

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 et de L3C pour une valeur brute de 19 447 k€ et un amortissement

cumulé de 4 084 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +691 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 900						1 900
Constructions	14 640	112		-807			13 945
Installations techniques, matériel et outillage	227	67	0	-65			230
Agencements	3 220	330	-8	-536	-7	145	3 145
Matériel de transport	217	14		-140	5		96
Matériel et mobilier de bureau	419	224	0	-221	-8	7	420
Immobilisations en cours	51	194				-245	0
Total	20 673	942	-8	-1 768	-11	-93	19 735

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût.

Immobilisations financières en k€	Ouverture	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Écart de conversion	Clôture
Prêts au personnel	8	20	-21		7
Dépôts et cautionnements versés	1 113	3	-13	-11	1 092
Autres immobilisations financières	2 681		-205	-281	2 194
Total	3 802	24	-240	-292	3 293

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent

des dépôts bancaires pour un montant de 2 126 k€ [2 574 k€ en 2016] en garantie de lignes bancaires à court terme. La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.2. Actifs courants

5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. L'application de la norme IAS23 n'a pas conduit à incorporer des frais financiers. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Stocks en k€	Valeur brute	2017 Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	2016 Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	418		418	403		403
Marchandises	57 636	-278	57 358	52 783	-431	52 352
Total	58 054	-278	57 776	53 186	-431	52 755

Au 31 décembre 2017, 56 % des stocks ont été acquis il y a moins de 6 mois (58 % en 2016) et 27 % des stocks en valeur ont plus d'un an (30 % en 2016).

5.2.2.2. Crédances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Crédances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès de la EULER HERMES. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Crédances courantes en k€	Valeur brute	2017 Dépréciation	Valeur nette	2016 Valeur nette
Clients	37 721	-449	37 272	35 165
Impôts courants	2 184		2 184	618
Autres créances fiscales	3 479		3 479	3 266
Crédances sociales	25		25	24
Comptes courants débiteurs	14	0	14	15
Débiteurs divers	2 294	-2 162	132	183
Instruments financiers dérivés	0		0	3 532
Avances et acomptes	1 295		1 295	1 412
Charges constatées d'avance	2 083		2 083	1 915
Sous-total autres créances et charges constatées d'avance	9 190	-2 162	7 028	10 347
Total	49 095	-2 611	46 484	46 130

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

L'échéance des créances courantes est inférieure à un an. Le total des actifs courants étant très supérieur aux passifs courants, aucune ventilation des créances à moins d'un an n'est donnée.

Conformément aux normes IFRS, les créances cédées au factor sont reclassées en comptes clients puisque l'essentiel des risques et avantages ne sont pas transférés au factor. Leur montant s'élève à 13 672 k€ en 2017 contre 16 145 k€ en 2016.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit. 91,1 % des créances clients sont non échues ou échues depuis moins de 3 mois. Les créances échues depuis plus d'un an représentent 5 % du poste clients. Elles sont provisionnées à hauteur de 62 % de leur valeur brute.

Les impôts courants correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont constituées de TVA déductible ou à récupérer pour 3 193 k€.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2 142 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièremment dépréciées en 2016).

Les instruments financiers dérivés correspondent à la juste valeur au 31 décembre des instruments de couverture de flux futurs de trésorerie.

Le montant des dépréciations des actifs courants (hors stocks) s'élève à 2 611 k€ contre 3 443 k€ au 31 décembre 2016.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation.

5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs. Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements à court terme, libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur ; en pratique, ils sont composés essentiellement de SICAV monétaires euro. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture.

Les comptes courants bancaires et valeurs mobilières de placement bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités en k€	2017	2016
Banques, comptes courants débiteurs	16 105	32 902
Total	16 105	32 902

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en actifs non courants pour un montant de

2 126 k€ (2 574 k€ au 31 décembre 2016). Il n'y a pas de placements à court terme.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

5.2.3. Capitaux propres

5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

5.2.3.2. Information sur le capital

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer

le marché de ses actions. Au 31 décembre 2017, U10 détient 22 992 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Pour mémoire, le conseil d'administration a décidé, sur délégation de l'assemblée générale, de réduire le capital par l'annulation de 1 378 987 actions auto détenues, soit un montant de 5 668 k€.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

Évolution du capital au cours de l'exercice :

	2016	Augmentation	Diminution	2017
Nombre d'actions composant le capital social*	18 639 732		-1 378 987	17 260 745
Instruments dilutifs du capital				
Nombre total d'actions potentielles	18 639 732	0	0	17 260 745
*Dont actions propres	26 390	1 378 987	-1 382 385	22 992

La valeur nominale des actions est de 1€.

5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

L'assemblée générale qui s'est réunie le 15 juin 2017 a décidé la distribution d'un dividende de 0,30 € par action (0,32 € après annulation de 1 378 987 actions auto détenues), mis en paiement le 5 juillet 2017.

Le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 0,18 € par action lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2017.

5.2.4. Provisions

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS19 Révisée, Avantages du personnel.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Le coût des services rendus pendant l'exercice, le coût financier, et l'impact des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat opérationnel courant. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Les écarts actuariels générés le cas échéant par des changements d'hypothèses ou des effets d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sont présentés distinctement en autres éléments du résultat global.

En 2016 et 2017, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2017		2016	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	1,8 %	2,0 %	1,8 %	2,0 %
Taux de croissance des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

La variation de -0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact non significatif sur le montant provisionné dans les comptes (7,91 %).

La duration moyenne pour les effectifs des sociétés françaises est de 20,5 ans. Le montant estimé des indemnités de départ à la retraite devant être versé au cours des 5 prochaines années n'est pas significatif.

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Dans le respect des règles comptables et notamment la norme IAS 37, des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait génératrice passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

k€	Ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Clôture
Avantages postérieurs à l'emploi	1 161	103		-15	-22	1 227
Provisions non courantes	1 161	103		-15	-22	1 227
Litiges Prud'homaux	67	70	-30	-13		93
Litiges commerciaux			79			79
Litiges liés à C3M	158			-158		0
Autres provisions courantes		46				46
Provisions courantes	225	194	-30	-171		218
Total	1 386	298	-30	-186	-22	1 445

Les avantages postérieurs à l'emploi envers le personnel du Groupe correspondent aux indemnités pour départs en retraite et sont classés en provisions non courantes.

Il n'y a pas d'actifs ni de passifs éventuels significatifs au 31 décembre 2017.

5.2.5. Dettes

5.2.5.1. Endettement financier net

• Risque de change

Des contrats d'achats à terme de devises sont souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international. Ces contrats répondent aux critères de couverture tels que définis par la norme IAS 39.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat de manière symétrique aux variations de juste valeur des éléments couverts.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la juste valeur est constatée au bilan. La variation de juste valeur est constatée en « autres éléments du résultat global », pour la partie efficace, et en résultats pour la part inefficace. Les montants enregistrés en « autres éléments du résultat global » sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts (cf. § 5.6).
- Pour les couvertures de juste valeur, la contrepartie des variations de juste valeur est constatée en résultat en totalité.

• Risque de taux

Les emprunts sont intégralement souscrits à taux fixe. Seuls certains contrats de crédit-bail sont souscrits à taux variables. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois plus une marge.

• Risques de liquidité

Le total des actifs courants est très supérieur au total des passifs courants sur les exercices présentés.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose :

- d'autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 47 886 k€ utilisées à hauteur de 25 100 k€,
- de contrats d'escompte en compte mis en place par la société CODICO et de contrats d'affacturage par les sociétés L3C, CODICO et les sociétés du sous-groupe asiatique SMERWICK. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont maintenues en comptes clients, lorsque le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages. Leur montant s'élève à 13 672 k€ en 2017 contre 16 145 k€ en 2016 pour les sociétés françaises et à 3 268 k\$ contre 3 227 k\$ en 2016 pour les sociétés asiatiques.

L'endettement financier net s'élève à 47 065 k€ contre 29 405 k€ au 31 décembre 2016.

Les emprunts sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (20 632 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève 10 224 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

• Autres emprunts :

Deux emprunts pour un montant total de 1 150 k€ ont été souscrits en 2017 à taux fixe en vue de financer le besoin en fonds de roulement et des travaux d'aménagement et matériels. Ils sont amortissables par échéances constantes.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

• Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	20 734	1 150	-2 727		19 157
Crédit- bail	13 446		-1 748		11 698
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	34 180	1 150	-4 475		30 855
Autres dettes		7 151			7 151
Intérêts courus sur emprunts	1	5	-1		5
Banques, lignes court terme	28 126		-1 934	-1 032	25 160
Autres dettes financières	28 127	7 156	-1 935	-1 032	32 315
Total des dettes financières	62 307	8 306	-6 410	-1 032	63 170
Disponibilités	-32 902		16 312	485	-16 105
Disponibilités	-32 902		16 312	485	-16 105
Endettement financier net	29 405	8 306	9 902	-547	47 065

L'endettement financier net consolidé représente 50,3 % des fonds propres contre 27,3 % à fin 2016.

• Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	19 157	3 637	14 770	750	19 157	
Crédit- bail	11 698	1 809	5 121	4 767	1 474	10 224
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	30 855	5 446	19 891	5 517	20 631	10 224
Autres dettes	7 151	7 151				
Intérêts courus sur emprunts	5	5				
Banques, lignes court terme	25 160	25 160				
Autres dettes financières	32 315	32 315				
Total des dettes financières	63 170	37 762	19 891	5 517		
Disponibilités	-16 105	-16 105				
Disponibilités	-16 105	-16 105				
Endettement financier net	47 065	21 656	19 891	5 517		

Les flux à payer globaux (capital et intérêts des emprunts à taux fixe) s'élèvent à 31 175 k€ (dont 5 592 k€ à moins d'un an, 20 066 k€ entre un et cinq ans et 5 517 k€ à plus de cinq ans).

Les disponibilités nettes (ou trésorerie nette) sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découvertes, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date de souscription.

• Covenants

Deux emprunts souscrits par L3C à échéance 2018 et 2021 contiennent des covenants respectés au 31/12/2017. Le solde de ces emprunts s'élève respectivement à 71 k€ et 373 k€.

• Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

5.2.5.2. Dettes courantes

k€	2017	2016
Fournisseurs	22 014	24 476
Impôt sur les sociétés	50	163
Autres dettes fiscales	2 572	2 233
Dettes sociales	2 370	2 285
Dettes sur immobilisations	176	113
Avances et acomptes reçus	739	503
Avoirs à établir (remises de fin d'année)	3 043	2 985
Dettes diverses	10	31
Instruments financiers dérivés	766	0
Dividendes à payer	180	394
Comptes courants d'associés	428	41
Produits constatés d'avance	21	0
Autres passifs courants	10 307	8 585
Total	32 371	33 223

Les autres dettes fiscales sont constituées pour 1 768 k€ de TVA à payer. Un montant de 68 k€ de dividendes à payer sera annulé lors de la prochaine assemblée générale.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

5.2.5.3. Instruments financiers

Aucun reclassement n'a été effectué sur les exercices présentés entre les différentes catégories d'instruments financiers.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements et instruments dérivés, qui entrent respectivement dans les catégories n°1 et 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie lié au risque de non recouvrement des actifs, et risque de crédit propre lié au risque de ne pas honorer les passifs financiers).

■ 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2017	2016
France	151 857	84 %
Union Européenne	15 807	9 %
Hors Union Européenne	12 660	7 %
Total	180 324	198 613

Le premier client du Groupe représente 10,87 % du chiffre d'affaires.

5.3.2. Résultat opérationnel courant

5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

k€	2017	2016
Salaires et traitements	14 759	15 194
Charges sociales	5 044	5 145
Total	19 803	20 340

Effectif en fin de période	2017	2016
Cadres	54	59
Agents de maîtrise	76	79
Employés	247	246
Total	377	383

Effectif en fin de période	2017	2016
Marketing / Communication	24	21
Achats	46	45
Commercial	131	138
Logistique	123	126
Administration / Finances	46	45
Informatique	8	8
Total	377	383

Effectif moyen de l'exercice	2017	2016
Cadres	56	62
Agents de maîtrise	80	69
Employés	243	265
Total	379	396

Effectif moyen de l'exercice	2017	2016
Marketing / Communication	22	23
Achats	45	45
Commercial	136	150
Logistique	125	125
Administration / Finances	45	45
Informatique	8	8
Total	380	396

Le montant du Crédit d'impôt compétitivité emploi comptabilisé en 2017 s'élève à 462 k€, contre 393 k€ en 2016. Il est présenté en diminution des charges sociales, conformément à la possibilité donnée par la norme IAS 20 sur les subventions publiques.

5.3.2.2. Autres produits et charges opérationnels

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2017	2016
Total charges externes, dont principalement :		
Transport	9 919	10 290
Locations et charges locatives	5 307	5 274
Intermédiaires et honoraires	4 643	4 144
Frais de déplacement, missions, réceptions	2 607	2 154
Publicité, publications	1 921	2 120
Personnel extérieur	1 207	1 119
Entretien & réparations	958	687
Primes d'assurance	881	918
Autres produits et charges d'exploitation	877	1 691
Total	29 458	29 676

5.3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions

k€	2017	2016
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	2 121	1 945
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	-153	6
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	-190	-162
Dotations nettes diverses	115	-58
Dotations nettes opérationnelles courantes	1 893	1 732
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	-674	-127
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	1 219	1 604

Le signe – indique une reprise de provision

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

Les reprises de provisions opérationnelles non courantes concernent principalement les provisions sur créances C3M comptabilisées en pertes en 2017.

5.3.4. Autres produits et charges opérationnels non courants

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents, présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il comprend les résultats de cession des actifs, dépréciations de goodwill dont le fait générateur répond à cette définition, impact des plans sociaux et des litiges significatifs.

Les charges et produits opérationnels non courants comptabilisés en 2016 et 2017 concernent essentiellement des cessions d'immobilisations et des charges non récurrentes.

5.3.5. Charges et produits financiers

	2017	2016
Charges financières nettes	-725	-662
Dont - coût de l'endettement financier net	-742	-660
- autres	16	-2
Gains [pertes] de charge non opérationnels	-217	221
Total	-943	-441

5.3.6. Impôt sur les bénéfices

Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La CVAE est présentée, comme en 2016, en résultat opérationnel courant, et non en charge d'impôt, dans l'attente d'une position des organismes de normalisation.

Le Groupe a opté pour une présentation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en déduction des frais de personnel, conformément à la possibilité donnée par la norme IAS 20 – Subventions publiques.

La société fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. Au 31 décembre 2017, des discussions avec l'administration sont toujours en cours.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

• Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

k€	2017	2016
Résultat avant impôt	4 978	10 593
Impôt théorique au taux de droit commun français (1)	1 659	3 531
Incidence des taux d'imposition étrangers	-191	-112
Incidence des changements de taux d'imposition	-11	-169
Incidence des différences permanentes	9	-43
Incidence de la contribution sociale (3,3 %)	9	67
Incidence de la contribution sur dividendes	166	117
ID clôture non activés (sur déficits reportables)	104	51
Autres	0	-1
Impôt effectif	1 745	3 440

(1) à 33,33 %

• Ventilation de la charge d'impôt

k€	2017	2016
Impôt exigible	1 651	3 291
Charge (crédit) d'impôt différé	94	149
Total	1 745	3 440

5.3.7. Bénéfice par action

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'actions s'élève à 17 260 745. Le bénéfice net par action est de 0,18 €. Il n'y a pas d'instrument

• Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

k€	Ventilation des impôts différés par nature		Impôts différés 2017		Impôts différés 2016	
	actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitements de crédit-bail			1 102		834	
Provisions indemnités de départ à la retraite			357		326	
Profits sur stocks			204		224	
Instruments financiers dérivés et charges à payer			255		1 177	
Annulation de la provision pour hausse de prix			387		558	
Autres différentes temporaires			7		2	
Total	816	1 495	550	2 571		

Les mouvements nets d'impôts différés 2017 ont été constatés en autres éléments du résultat global à hauteur de +1 432 k€ (liée à la part efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture et aux écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite) et le solde en résultat de l'exercice.

■ 5.4. Information sectorielle

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à retenir un découpage de l'activité du Groupe par pôles d'activité (Europe et Asie).

Compte tenu de son activité et de son organisation interne, le Groupe a déterminé les secteurs suivants :

- Par l'intermédiaire du pôle Europe, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services, notamment en matière de logistique. Cette activité s'adresse, via les filiales situées en France, aux distributeurs français et européens.
- Par l'intermédiaire du pôle Asie, le Groupe propose aux importateurs et à la distribution internationale :
 - de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
 - de commercialiser auprès d'eux les gammes modes

conçues par le Groupe U10

- et une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

2017	Pôle Europe	Pôle Asie	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	138 012	40 857	833	179 702
Produits sectoriels intersectoriels	1 106	27 257	4 502	32 865
Résultat opérationnel	8 070	811	-2 960	5 921
Résultat financier				-943
Charge d'impôt sur le résultat				-1 745
Résultat net consolidé				3 233
Actifs sectoriels	149 036	34 237	8 829	192 102
Passifs sectoriels	50 546	14 333	127 224	192 102
Investissements	968	19	359	1 346
Charges d'amortissements	1 750	90	281	2 121
Charges calculées hors amortissements	170	-63	-1 007	-900
2016	Pôle Europe	Pôle Asie	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	146 365	51 535	71	197 970
Produits sectoriels intersectoriels	297	26 231	4 666	31 194
Résultat opérationnel	12 486	549	-2 001	11 033
Résultat financier				-441
Charge d'impôt sur le résultat				-3 440
Résultat net consolidé				7 153
Actifs sectoriels	152 331	38 577	16 405	207 312
Passifs sectoriels	48 546	16 848	141 919	207 312
Investissements	2 900	7	545	3 452
Charges d'amortissements	1 617	89	239	1 945
Charges calculées hors amortissements	-298	-58	15	-341

Les passifs sectoriels correspondent aux dettes financières et dettes d'exploitation des pôles Europe et Asie. Afin de rapprocher les passifs sectoriels avec le bilan, les autres postes du passif sont regroupés dans la colonne < non affectable à un secteur :

Passifs non affectables à un secteur	2017	2016
Services centraux	9 450	1 825
Réserves	93 620	107 825
Emprunts U10	20 447	28 312
Provisions (y compris impôts différés)	2 941	3 957
Instruments financiers	766	0
Total	127 224	141 919

■ 5.5. Compte de résultat pro forma

Il n'y a pas eu pour les exercices présentés de variation de périmètre nécessitant l'établissement d'un compte de résultat pro forma.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

■ 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Engagements hors bilan (en k€)	Principales caractéristiques	2017	2016
Liés au périmètre du groupe		néant	néant
Liés au financement			
1/ Engagements donnés			
Nantissements de titres de participation		1-2	-
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	(1)	-
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts	(1)	-
2/ Engagements reçus			
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre		-	-
Liés aux activités opérationnelles			
1/ Engagements donnés			
Crédit bail non retraité		25	43
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US	22 292	40 258
	Contrats de vente à terme d'euros	-	91
2/ Engagements réciproques			
Crédits documentaires fournisseurs		8 974	8 734

(1) solde de l'emprunt à la fin de la période

• Nantissements

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts.

• Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2017, le montant de ces garanties s'élève à 31 393 k€ et les découverts correspondants à 8 732 k€.

Par ailleurs, U10 s'est porté caution auprès du bailleur du contrat de crédit-bail souscrit par L3C pour ses bâtiments. De plus, les éléments incorporels de ce contrat sont nantis en faveur du bailleur.

• Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises).

Devise	Échéance	Montant nominal en k\$	Montant au 31/12/2017 en k\$	Cours de couverture moyen €/us\$	Solde converti en k€
USD	2018	28 252	26 982	1,1598	23 264
TOTAL		28 252	26 982	1,1598	23 264

• Couvertures de taux et autres engagements

Il n'y a pas de couvertures de taux en cours au 31 décembre 2017.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

• Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 8 974 k€ au 31 décembre 2017.

■ 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du conseil d'administration de la société U10.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

5.7.1. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 75 k€ pour les prestations de services données, 2 120 k€ de prestations de services reçues. Les créances et dettes s'élèvent respectivement à 13 k€ et 7 620 k€ (dont une avance en compte courant de 7 151 k€).

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2017

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée en 2017 à 334 k€ (hors charges sociales) contre à 281 k€ au cours de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2017, il n'y a ni avances, ni crédits alloués aux membres de la direction. Les avantages postérieurs à l'emploi liés aux dirigeants sont évalués à 12,9 k€ hors charges sociales (provision pour indemnités de départs en retraite).

■ 5.8. Information sur les contrats de location

Le groupe a conclu des contrats de locations simples portant sur des bâtiments et matériels exploités à des conditions courantes. Les loyers payés sur l'exercice s'élèvent à 3 711 k€

■ 5.10. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux commissaires aux comptes de U10 ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2017				2016			
	Réseau EXCO	ORFIS Réseau BAKER - TILLY	Total	Réseau EXCO	ORFIS Réseau BAKER - TILLY	Total		
Audit								
Commissariat aux comptes	165	100 %	51	98 %	217	99 %	165	99 %
- Émetteur	34	20 %	51	100 %	85	39 %	33	20 %
- Filiales intégrées globalement	132	80 %			132	61 %	132	80 %
Missions accessoires	0,8		1,0	2 %	1,8	1 %	1,3	1 %
- Émetteur	0,8	100 %	1,0	100 %	1,8	100 %	0,8	62 %
- Filiales intégrées globalement					0,0	0 %	0,5	38 %
Sous-total	166	100 %	52	100 %	219	100 %	166	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
Total	166	100 %	52	100 %	219	100 %	166	100 %

au titre de bâtiments et 1 024 k€ au titres des matériels.

k€	Contrats d'une durée de plus de 12 mois uniquement	Redevances payées sur l'exercice			Redevances restant dues	
		< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Locations bâtiments		3 711	3 214	10 869	3 736	17 819
Locations matériels		1 024	710	1 193	-	1 903
TOTAL		4 735	3 925	12 062	3 736	19 723

■ 5.9. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société U10,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société U10 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Se référer à la note 5.2.1 « Actifs non courant – Écarts d'acquisition et tests de dépréciation »

Détermination du risque

Les écarts d'acquisition sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé, dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises, pour une valeur cumulée au 31 décembre 2017 de 47 469 k€, soit 24,7% de l'actif.

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement et/ou lorsque des indicateurs de perte de valeur sont identifiés. Ces tests sont effectués par UGT, présentées par activité, sur la base de la valeur actualisée des projections des flux nets de trésorerie, sur une période de cinq ans.

Leur détermination repose sur des estimations et/ou hypothèses validées par la Direction, basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché.

Nous avons considéré l'appréciation de la valeur recouvrable des Ecarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, en raison du caractère significatif de leur montant et du niveau élevé de jugement et d'estimation qu'elle implique de la part de la Direction.

Travaux d'audit

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation. Nous avons notamment apprécié la qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions par la Direction et le caractère raisonnable des principales estimations et plus particulièrement :

- la cohérence des projections de chiffre d'affaires et taux de marge avec la performance historique du Groupe et le contexte économique dans lequel il opère ;
- la corroboration des modalités et des paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés, et des taux de croissance à l'infini, avec les valeurs retenues par les principaux analystes financiers, par comparaison à nos bases de données internes, avec le support de nos spécialistes en évaluation ;
- la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la Direction et des informations relatives présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks

Se référer à la note 5.2.2.2 « Stocks »

Détermination du risque

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé, pour une valeur cumulée au 31 décembre 2017 de 57 776 k€, soit 30 % de l'actif. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût moyen unitaire d'achat pondéré s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation compte tenu du prix du marché, des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence.

Leur détermination repose sur des estimations et/ou hypothèses validées par la Direction, basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché.

Nous avons considéré l'appréciation de la valeur recouvrable des stocks comme un point clé de notre audit, en raison du caractère significatif de leur montant et du niveau élevé de jugement et d'estimation qu'elle implique de la part la Direction.

Travaux d'audit

Nous avons évalué le caractère approprié des principes comptables du groupe relatif à la comptabilisation des stocks.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation. Des tests substantifs ont été réalisés sur des échantillons significatifs afin de vérifier la correcte estimation de la valeur de réalisation.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables de sites sur les mesures prises et/ou envisagées permettant d'écouler ses stocks dans un délai raisonnable.

Nous avons analysé la rotation des stocks avec les données statistiques issues de l'expérience passée.

Nous avons réalisé des travaux d'analyse et de suivi de l'antériorité des stocks.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Comptes consolidés 31 décembre 2017

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société U10 par les assemblées générales du 23 mai 2013 pour le cabinet ORFIS BAKER TILLY et du 16 juin 2016 pour cabinet EXCO HESIO.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ORFIS BAKER TILLY était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO HESIO dans la 9^{ème} année, dont respectivement 11 et 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable

Comptes consolidés 31 décembre 2017

de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Jean-Michel Lannes

ORFIS BAKER TILLY
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



Comptes sociaux

31 décembre 2017

1.	Bilan	68
2.	Compte de résultat	69
3.	Annexe	69
Événements postérieurs à la clôture		
3.1.	Règles et méthodes comptables	69
3.1.1.	Immobilisations incorporelles	69
3.1.2.	Immobilisations corporelles	70
3.1.3.	Immobilisations financières	70
3.1.4.	Créances	70
3.1.5.	Disponibilités	70
3.1.6.	Opérations en devises	70
3.1.7.	Provisions pour risques et charges	70
3.1.8.	Impôts sur les sociétés	70
3.1.9.	Provisions pour avantages du personnel	70
3.2.	Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	71
3.2.1.	Bilan	71
3.2.1.1.	Immobilisations incorporelles	71
3.2.1.2.	Immobilisations corporelles	71
3.2.1.3.	Immobilisations financières	71
3.2.1.4.	Créances clients et autres créances	72
3.2.1.5.	Disponibilités	72
3.2.1.6.	Comptes de régularisation	72
3.2.1.7.	Capitaux propres	73
3.2.1.8.	Provisions pour risques et charges	73
3.2.1.9.	Endettement financier net	73
3.2.1.10.	Fournisseurs	74
3.2.1.11.	Autres Dettes	74
3.2.1.12.	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	75
3.2.1.13.	Inventaire des valeurs mobilières	75
3.2.2.	Compte de résultat	76
3.2.2.1.	Chiffre d'affaires	76
3.2.2.2.	Répartition géographique	76
3.2.2.3.	Charges de personnel et effectifs	76
3.2.2.4.	Dotations aux amortissements et aux provisions	76
3.2.2.5.	Charges et produits financiers	76
3.2.2.6.	Charges et produits exceptionnels	76
3.2.2.7.	Impôt sur les bénéfices	77
3.2.3.	Engagements hors bilan	77
3.2.3.1.	Crédit-bail	77
3.2.3.2.	Avals, cautions et garanties	78
3.2.3.3.	Engagements reçus	78
3.2.3.4.	Autres engagements réciproques	78
3.2.4.	Tableau des filiales et participations	78
3.2.5.	Parties liées	79
3.2.6.	Informations concernant les risques de marché	79
3.2.6.1.	Risques de change	79
3.2.6.2.	Risques de taux	79

Comptes sociaux 31 décembre 2017

1. Bilan

ACTIF		2017	2016
k€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Immobilisations incorporelles	892	798	94
Immobilisations corporelles	2 241	1 018	1 223
Immobilisations financières	97 309	638	96 671
Actif immobilisé	100 442	2 454	97 988
Stocks et en-cours	-	-	-
Clients et comptes rattachés	791	-	790
Autres créances	5 746	2 162	3 585
Disponibilités	139	-	139
Actif circulant	6 676	2 162	4 514
Comptes de régularisation	571	-	571
Total	107 689	4 616	103 073
			107 724
PASSIF		2017	2016
k€			
Capital		17 261	18 640
Prime d'émission ou de fusion		12 807	12 807
Réserve légale		1 864	1 864
Autres réserves		34 247	36 998
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		5 042	7 124
Provisions réglementées		64	43
Capitaux propres		71 284	77 475
Provisions pour risques et charges		338	221
Dettes financières		27 665	28 312
Dettes fournisseurs		1 246	709
Dettes fiscales et sociales		270	160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		54	23
Autres dettes		2 216	820
Comptes de régularisation		-	4
Total		103 073	107 724

2. Compte de résultat

k€	2017	2016
Chiffre d'affaires net	2 665	1 819
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	6	1
Autres produits	495	-
Total produits d'exploitation	3 166	1 821
Achats de marchandises	707	-
Autres achats et charges externes	3 332	3 338
Impôts et taxes	191	181
Charges de personnel	857	770
Dotations aux amortissements sur immobilisations	215	169
Autres charges	308	-
Total charges d'exploitation	5 611	4 459
Résultat d'exploitation	-2 444	-2 638
Produits financiers	7 751	10 334
Charges financières	760	1 186
Résultat financier	6 990	9 149
Résultat courant avant impôt	4 546	6 510
Produits exceptionnels	1 060	14
Charges exceptionnelles	1 133	35
Résultat exceptionnel	-73	-21
Impôt sur les bénéfices	-569	-634
Résultat net	5 042	7 124

3. Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société du 04 avril 2018.

• Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture, susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels, n'est à signaler.

■ 3.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments

inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce [articles L.123-12 à L.123-28], du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives. Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans.

3.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette détenue.

3.1.4. Crédances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Crédances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

3.1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversions sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

3.1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation.

3.1.8. Impôts sur les sociétés

La société U10 est la société mère du Groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés :

- L3C
- FRED OLIVIER
- B10
- LOG10
- CODICO
- TEAM DECO

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.

La société fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. Au 31 décembre 2017, des discussions avec l'administration sont toujours en cours.

3.1.9. Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2017 comme en 2016, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

■ 3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

3.2.1. Bilan

3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2017 Amortissements cumulés	Valeur nette	2016 Valeur nette
Logiciels, brevets, licences	892	798	94	16
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	24
Total	892	798	94	40

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2017	2016
Solde en début d'exercice	40	15
Acquisitions	110	40
Cessions (valeur brute)	-260	-
Dotations aux amortissements	-56	-15
Amortissements des immobilisations cédées	260	-
Solde en fin d'exercice	94	40

3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2017 Amortissements cumulés	Valeur nette	2016 Valeur nette
Terrains bâtis	69	-	69	69
Bâtiments	143	116	27	31
Agencements	1 654	683	970	864
Matériel de transport	102	34	69	73
Matériel et mobilier de bureau	272	185	87	97
Total	2 241	1 018	1 223	1 134

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2017	2016
Solde en début d'exercice	1 134	1 072
Acquisitions	244	203
Cessions (valeur brute)	-224	0
Dotations aux amortissements	-148	-140
Amortissements des immobilisations cédées	216	-
Solde en fin d'exercice	1 223	1 134

3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2017 Provisions	Valeur nette	2016 Valeur nette
Titres de participation	96 772	637	96 135	96 332
Autres immobilisations financières	538	1	537	594
Total	97 309	638	96 671	96 926

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 77 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2017	2016
Solde en début d'exercice	96 926	90 819
Acquisitions et augmentations	11 832	15 129
Cessions et diminutions	-11 894	-8 837
Dotations aux provisions	-198	-184
Reprises de provisions	5	-
Solde en fin d'exercice	96 671	96 926

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les contrats de liquidités s'élèvent à 11 832 k€ pour les acquisitions et 11 894 k€ pour les diminutions.

3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2017		2016 Valeur nette
		Provisions	Valeur nette	
Clients	791	0	790	245
Etat, impôt sur les bénéfices	1 932	-	1 932	544
Etat, autres impôts et taxes	83	-	83	167
Taxe sur la valeur ajoutée	868	-	868	333
Groupe et associés	130	-	130	65
Fournisseurs débiteurs	1	-	1	-
Débiteurs divers	2 733	2 162	571	1 074
Total	6 537	2 162	4 375	2 427

Les échéances des clients et autres créances sont à plus d'un an pour un montant de 27 k€. Ce montant représente une seule créance, provisionnée à hauteur de 50 % pour un montant de 19 k€. Les créances Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales pour 130 k€. Les débiteurs divers comprennent

un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M dans le but de compenser une partie de la dette de cette dernière. Ce montant est provisionné en totalité.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2017		2016 Valeur nette
		Provisions	Valeur nette	
Etat, autres impôts et taxes	83	-	83	167
Débiteurs divers	552	-	552	1 048
Total	634	-	634	1 215

3.2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2017	2016
Banques, comptes courants débiteurs	139	6 919
Total	139	6 919

3.2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 510 k€, concernent :

- des marchandises non livrées pour 175 k€,
- des frais de location et charges locatives pour 167 k€,
- des taxes pour 100 k€,
- des frais de maintenance pour 51 k€,
- un ensemble de charges de gestion courante pour 17 k€.

L'écart de conversion actif correspond à une créance en dollars US pour 61 k€. Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2017.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

3.2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2015	18 639 732	18 640	12 807	42 791	74 238
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	7 124	7 124
Dividendes versés	-	-	-	-3 914	-3 914
Provisions réglementées				21	21
Autres mouvements				6	6
Solde au 31/12/2016	18 639 732	18 640	12 807	46 028	77 475
Résultat de l'exercice 2017				5 042	5 042
Dividendes versés				-5 592	-5 592
Provisions réglementées				21	21
Autres mouvements	-1 378 987	-1 379		-4 283	-5 662
Solde au 31/12/2017	17 260 745	17 261	12 807	41 217	71 284

Le conseil d'administration du 15 juin 2017 a décidé d'annuler 1 378 987 actions auto-détenues acquises le 24 mai 2017.

Le capital social de U10 s'élève désormais à 17 260 745 €.

3.2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques comprend :

- une provision pour perte de change pour un montant de 61 k€,
- une provision sur la situation nette négative de la filiale LOG10 pour 216 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 61 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	2016	Dotations	Reprises		2017
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	171	278	-	171	278
Provisions pour charges	50	11	-	-	61
Total	221	289	-	171	338

3.2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découvertes, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 38,6 % des fonds propres (27,6 % à fin 2016). Il est exclusivement souscrit en euros.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€		2017			2016
	Total	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	11 569	2 301	8 519	750	13 630
Intérêts courus	5	5	-	-	1
Autres dettes financières court terme	7 218	7 218	-	-	-
Dettes financières	18 792	9 524	8 519	750	13 631
Banques, comptes courants débiteurs	139	139	-	-	6 919
Banques, comptes courants créditeurs	-8 873	-8 873	-	-	-14 681
Disponibilités nettes	-8 734	-8 734	-	-	-7 762
Endettement financier net	27 526	18 257	8 519	750	21 393

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2017	2016
Solde en début d'exercice	21 393	18 345
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	13 750
Remboursement / diminution d'emprunts > 2 ans à l'origine	-2 061	-6 206
Variation des intérêts courus	4	-14
Variation des autres dettes financières court terme	7 218	-237
Variation des disponibilités nettes	971	-4 246
Solde en fin d'exercice	27 526	21 393

3.2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.
Les dettes fournisseurs comprennent 172 k€ au titre des charges à payer.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2017	2016
Personnel et comptes rattachés	46	39
Sécurité sociale et organismes sociaux	21	18
État, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
Autres impôts et taxes	26	14
Dettes sur immobilisations	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	-	-
Dettes diverses	-	-
Total	93	71

3.2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2017	2016
Personnel et comptes rattachés	46	39
Sécurité sociale et organismes sociaux	65	62
État, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	123	37
Autres impôts et taxes	34	22
Dettes sur immobilisations	54	23
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	1 945	820
Dettes diverses	271	-
Total	2 539	1 003

Toutes les dettes sont à moins d'un an.
Les dettes Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 1 945 k€, à moins d'un an.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan	Entreprises liées
k€	
Capital souscrit non appelé	
Avances et acomptes sur immobilisations	
Participations	96 135
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	376
Autres créances	682
Charges constatées d'avance	175
Capital souscrit appelé non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	7 151
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	762
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 946
Produits constatés d'avance	

Il n'y a pas de transactions concernant des entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation. Il n'y a pas de dettes et créances avec les entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation représentées par des effets de commerce.

3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
I. Titres de participation			
Sociétés françaises	L3C	3 000 000	96 135
	B10	2 257 854	30 285
	LOG10	43 000	44 346
	DUTEXDR	2 957 500	0
	U-WEB	1 530	2 957
Sociétés étrangères	SMERWICK GROUP	7 269	15
			72,69 %
II. Autres titres immobilisés			
Sociétés françaises	Actions propres	22 992	0,12 %
	VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	77
Sociétés étrangères	Néant	-	-
III. Valeurs mobilières de placement			
Sociétés françaises	Néant	-	-
Sociétés étrangères	Néant	-	-
Total général (I+II+III)			96 211

Comptes sociaux 31 décembre 2017

3.2.2. Compte de résultat

3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait génératrice du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2017	2016
Tiers France	550	71
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	281	-
Sociétés du Groupe	1 834	1 749
Total	2 665	1 819

3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2017	2016
Salaires et traitements	611	548
Charges sociales	245	223
Total	857	770

3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2017	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2016	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-66	-	-	-76	-	-
Charges d'intérêts court terme	-114	-80	-	-51	-12	-
Escomptes accordés	-	-	-	-	-	-
Défauts de change nettes	-86	-	-	1 131	-	-
Escomptes obtenus	-	-	-	0	-	-
Revenus des titres de participations	7 742	7 742	-	8 979	8 979	-
Autres	-487	-430	-	-834	-837	-
Total	6 990	7 232	-	9 149	8 129	-

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2017, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à +187 k€.

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2017	2016
Cadres	5	5
Total	5	5

En application de la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, la société a choisi de comptabiliser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel. Un compte spécifique a été créé pour ce produit.

Conformément aux objectifs légaux fixés pour l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la société établit que la créance d'impôt liée au CICE sur l'exercice 2017 a permis de financer notamment des investissements.

Le CICE 2017 s'élève à 3 k€ contre 2 k€ en 2016.

3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	204	155
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	11	14
Total	215	169

3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2017	2016
Résultat net sur opérations de gestion	-855	0
Résultat net sur opérations en capital	-17	1
Dotations / Reprises de provisions	799	-21
Total	-73	-21

Le résultat net sur opérations en capital comprend un résultat de cession sur actions propres pour -9 k€.

Le résultat net sur opérations de gestion comprend des pertes sur des créances rachetées à la filiale C3M en 2009, toutes provisionnées à 100 %, pour un montant de -855 k€.

Comptes sociaux 31 décembre 2017

Le poste Dotation/Reprises de provisions comprend notamment :

- une reprise sur des créances liées à C3M pour 855 k€.
- une reprise sur provision concernant une lettre de confort mise en œuvre en 2009 mais jamais exécutée pour 158 k€.
- une dotation sur la situation nette négative de la filiale LOG10 pour -216 k€.

Par ailleurs, une dotation aux amortissements dérogatoires a été enregistrée pour 21 k€. Il s'agit de l'amortissement d'un ténement immobilier, suite à la levée d'option à l'échéance du contrat de crédit-bail.

3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2017	2016
Sur résultat courant	-798	-628
Sur résultat exceptionnel	229	-6
Total	-569	-634

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2017 un profit d'impôt de 569 k€.

3.2.3.1. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

k€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
Valeur d'origine	67	1 330	-	1 397
Amortissements théoriques	-	778	-	778
Cumul exercices antérieurs	-	725	-	725
Dotations de l'exercice	-	53	-	53
Redevances payées	58	1 745	-	1 803
Cumul exercices antérieurs	54	1 612	-	1 666
Dotations de l'exercice	4	132	-	137
Redevances restant à payer	9	242	-	251
à 1 an au plus	4	132	-	137
entre 1 et 5 ans	4	110	-	114
à plus de 5 ans	-	0	-	0
Valeur résiduelle	-	-	-	-

3.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	2017	2016
Engagements donnés	12 295	14 439
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	-	-
Crédit-bail	251	388
Créances cédées non échues	-	-
Avals, cautions et garanties données	12 044	14 051
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	0	0
Avals, cautions et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	22 498	40 793
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme*	22 498	40 793
Autres engagements réciproques	-	-
Total	34 793	55 232

* Au cours de clôture

Comptes sociaux 31 décembre 2017

3.2.3.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 10 715 k€ et une caution sur contrat de crédit-bail immobilier pour 1 329 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Avals, cautions et garanties données :					
- Standby BECM	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	ICBC (MICB)	31/03/2018	750	625
- Standby BECM	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	FUBON	31/03/2018	250	208
- Standby BNP	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	ICBC (MICB)	31/05/2018	600	500
- Garantie à première demande	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	BNP PARIBAS TAIPEI	31/03/2018	6 500	5 420
- Garantie à première demande	LONGFIELD-SMERWICK-U10LTD-MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2019	2 150	1 793
- Garantie à première demande	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2019	2 000	1 668
- Garantie à première demande	LONGFIELD-SMERWICK-NEWPRO-U10LTD-MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2019	600	500
- Caution	L3C	CM-CIC LEASE	01/04/2020		1 329
Total engagements donnés				12 850	12 044

3.2.3.3. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31 décembre 2017.

3.2.3.4. Autres engagements réciproques

• Couverture de change

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe.

Au 31 décembre 2017, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/2017 en k\$	Cours de couverture moyen k€/k\$	Solde converti
				en k€
USD	28 252	26 982	1,1598	23 264

Sur la base du cours de conversion € / \$ en vigueur au 31 décembre 2017, soit 1,1993, la valeur de ces contrats s'établit à 22 498 k€.

3.2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
L3C	30 000	9 915	100,00 %	30 285	30 285	
B10	22 600	22 735	99,90 %	44 346	44 346	
LOG10	430	-646	100,00 %	637	0	
DUTEXDOR	4 550	8 252	65,00 %	2 957	2 957	
SMERWICK GROUP	1	2 039	72,69 %	18 530	18 530	①
U-WEB	30	-11	51,00 %	15	15	

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
L3C	-	1 329	78 994	5 638	7 308	
B10	-	-	29 621	6		
LOG10	-	-	2 693	-414		
DUTEXDOR	-	-	17 762	107	325	
SMERWICK GROUP	-	10 715	63 285	517	116	①
U-WEB	-	-	234	-306		

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire : Cours moyen Cours de clôture
US\$ 0,8855 € 0,8338 €

3.2.5. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants de la société U10 : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

3.2.6. Informations concernant les risques de marché

3.2.6.1. Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Des contrats à terme de devises peuvent être souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à

Elles se sont élevées au cours de l'exercice à 75 k€ pour les prestations de services données et autres produits facturés, à 1 590 k€ pour les prestations de services reçues, les créances et dettes s'élèvent respectivement à 13 k€ et 7 347 k€.

l'international par les filiales françaises. Cf. § 3.2.3.4 ci-dessus. Par ailleurs, la société U10 est exposée, depuis l'acquisition des titres SMERWICK, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD 2 688	-	2 688	-	-	2 688

(1) Contribution de la filiale SMERWICK aux capitaux propres du Groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point Charge supplémentaire annuelle de 204 k€

Augmentation des taux d'intérêts de 2 points Charge supplémentaire annuelle de 409 k€

Baisse des taux d'intérêts de 1 point Le taux de l'Euribor 3 mois est inférieur à 1 %

3.2.6.2. Risques de taux

Les placements sont des placements sans risque, liquides dont la volatilité est faible.

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 27 526 k€ au 31 décembre 2017 contre 21 393 k€ au 31 décembre 2016.

Les charges d'intérêt 2017 se sont élevées à 180 k€ contre 127 k€ en 2016.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société U10

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société U10 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Se référer à la note « 3.1.3 règles et méthodes comptables – immobilisations ».

Description du risque

Au 31 décembre 2017, les titres de participation s'élèvent à 96 135 k€, soit 93,3% du total bilan. Ils sont inscrits à leur coût d'acquisition et diminués, le cas échéant, lorsque cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon les cas à des données historiques ou à des données prévisionnelles.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Travail d'audit réalisé

Pour les titres de participation significatifs ou présentant un risque spécifique, nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour en estimer la valeur. Ainsi, nos travaux ont consisté à :

- examiner les principes comptables appliqués à l'évaluation des valeurs d'inventaires des titres de participation et les informations communiquées dans les notes de l'annexe des comptes annuels ;
- vérifier que les agrégats retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés le cas échéant sur ces agrégats sont fondés et documentés.
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues (dans le contexte de l'environnement économique connu à la date d'arrêté des comptes), des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation établies par la Direction des entités concernées ;
- procéder à un examen critique des modalités et des paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés,
- réaliser des analyses de sensibilité sur les hypothèses clés sous-tendant les business plans à savoir les taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini afin de déterminer le degré de sensibilité aux hypothèses pour qu'une dépréciation soit requise ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de

trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de chaque entité.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société U10 par les assemblées générales du 23 mai 2013 pour le cabinet ORFIS BAKER TILLY et du 16 juin 2016 pour cabinet EXCO HESIO.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ORFIS BAKER TILLY était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO HESIO dans la 9^{ème} année, dont respectivement 11 et 9 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

Comptes sociaux 31 décembre 2017

- contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Jean-Michel Lannes

ORFIS BAKER TILLY
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente



www.U10.fr

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@U10.fr
RCS Lyon 395 044 415